# Les infos de Léo

Le magazine de la ville de Saint-Léonard de Noblat

SEPTEMBRE 2015 / N°31 - www.ville-saint-leonard.fr

Saint Léonard de Noblat une ville à vivre

>>> FINANCES
L'eau, c'est la vie
p.18/19

>>> ÉVÈNEMENT
Chevaliers & Limousines
p.26/27

>>> ZOOM
Le restaurant scolaire
p.46/47

# Les 1000 élèves de la commune ont repris le chemin de l'école

P. 40/44

# EXPOSITION

VISITES / ATELIERS / SPECTACLES

# la seconde vie du PAPIER

## ou le déchet sublimé

**DU 28 MARS AU 23 DÉCEMBRE 2015**

## LE MOULIN DU GOT

87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT / 05 55 57 18 71 / moulindugot@wanadoo.fr / www.moulindugot.com

# sommaire Septembre n°31


P. 5 Edito du *Maire*

P. 6/9 Instant*anés*

P. 10 Tribune *Libre*

P. 12/17 Inter*communalité*

P. 18/19 Finances : *l'eau, c'est la vie*

P. 20/21 Urbanisme, *patrimoine*

P. 22/23 Fleuris*sement*

P. 24 Port*raits*

P. 26/27 Evènement : *Chevaliers & Limousines*

P. 28/31 Le coin des *associations*

P. 32/34 Vos prochains *rendez-vous*

P. 36/39 Culture, *loisirs*

P. 40/45 Jeune*sse*

P. 46/47 Zoom : *Le restaurant scolaire*

P. 48 Commerces, *artisanat*

P. 49/53 Infos *pratiques*

P. 54 Etat *civil*

**En couverture :**
La rentrée scolaire à l'école maternelle "George-Sand"
*photo : G. Loiraud*


*Mentions légales :*
***Directeur de publication*** : Alain Darbon, Maire
***Coordination*** : Marie-Josèphe Péry, Géraldine Loiraud
***Publicités*** : Monique Blondel, Géraldine Loiraud
***Mise en page*** : mairie de Saint-Léonard de Noblat/ service communication (G. Loiraud)
***Rédaction*** : élus, services municipaux et communautaires, associations, Pays Monts et Barrages.
***Photos*** : Couverture (© G. Loiraud), pages intérieures : droits réservés pour les ayant droits identifiés ou non (reproduction interdite sans autorisation préalable).
***Tirage*** : 3 500 exemplaires
***Impression*** : Imprimatur - ZA Le Petit Bonnefond 87590 Saint-Just-le-Martel
***Périodicité*** : trimestrielle
***Tarif*** : gratuit
***Dépôt légal*** : septembre 2015
***ISSN*** : 1141 - 491X
*Ce bulletin municipal est téléchargeable depuis le site Internet de la ville : www.ville-saint-leonard.fr (rubrique "vie de la commune")*


*Retrouvez toute l'actualité de la ville sur* **Facebook**

web

# Numéros utiles

## Mairie de Saint-Léonard de Noblat

**Place du 14-Juillet (87400)**
**Tél. : 05 55 56 00 13**
accueil@ville-saint-leonard.fr
www.ville-saint-leonard.fr ou depuis

**Du lundi au vendredi :**
**de 9h à 12h et de 14h à 17h**
**Le samedi de 9h à 12h**

**> Service des eaux (24/24, 7j/7)**
05 55 56 20 55

**> Régie Municipale Electrique (24/24, 7j/7)**
05 55 56 00 19

**> Elu d'astreinte**
06 25 03 69 00

**Vous souhaitez rencontrer les élus ?**
M. le Maire, Mmes et MM les Adjoints
vous reçoivent **sur rendez-vous**
en journée ou en soirée pour s'adapter
au rythme de vie de chacun.

## Communauté de Communes de Noblat

**ZA de Soumagne**
**Tél. : 05 87 22 99 00**
accueil@ccnoblat.fr / www.ccnoblat.fr

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**
**de 9h à 12h et de 14h à 17h**
**Le mercredi de 9h à 12h**

**> Office de tourisme de Noblat**
05 55 56 25 06
www.tourisme-noblat.fr / otsi@ccnoblat.fr

**> Espace Aqua'Noblat**
05 87 22 99 10
www.aquanoblat.fr/ aqua-noblat@ccnoblat.fr

**> Service Public de l'Assainissement non Collectif**
05 87 22 99 02 / spanc@ccnoblat.fr

**> SICTOM** *(collecte et traitement des ordures ménagères)*
05 87 22 99 10 ou 05 55 04 12 81
sictom@ccnoblat.fr

**Michel PARVY**
**1er Adjoint**
*Finances*
*Conseiller Communautaire*

**Estelle DELMOND**
**2ème Adjointe**
*Sport, camping, coordination des associations et manifestations*
*Conseillère Communautaire*

**Alexandre MAZIN**
**3ème Adjoint**
*Culture, numérique, action extérieure*
*Conseiller Communautaire*

**Monique BLONDEL**
**4ème Adjointe**
*Commerce, artisanat, animation du centre-ville*
*Conseillère Communautaire*

**Pierre MAZERIE**
**5ème Adjoint**
*Voirie et réseaux divers, régie municipale électrique*

**Marie-Josèphe PERY**
**6ème Adjointe**
*Social, aide à la famille et aux personnes, communication*

**Bernard ROUILHAC**
**7ème Adjoint**
*Urbanisme, agriculture, aménagement du territoire*

**Maryline CHATELON**
**8ème Adjointe**
*Affaires scolaires, jeunesse*

**Sylvie AYMARD**
**Conseillère Municipale**
*Présidente du Pays Monts et Barrages*
*Conseillère Communautaire*

# Economie et mutualisation *au coeur de cette rentrée*

**Chères Miaulétounes, chers Miaulétous,**

La rentrée a sonné et les enfants ont repris le chemin de l'école. Le mois de septembre, c'est également celui des inscriptions aux activités associatives : sportives, culturelles, loisirs, détente, etc. **Notre ville a la chance d'avoir une grande richesse d'activités**. Je profite de cet édito pour saluer le travail effectué par les bénévoles qui œuvrent dans les différentes associations de notre belle cité. Grâce à eux, de nombreuses activités sont proposées aux habitants, aux familles et à leurs enfants. Par leurs actions, le lien social (dans le plus beau sens du mot !) est largement renforcé et un grand nombre de manifestations est organisé. Beaucoup d'entre vous ont pu, comme moi, se réjouir de voir les rues et places de notre ville remplies les 22 et 23 août derniers lors de l'organisation conjointe de la 31è Fête de la Viande Bovine Limousine et des 3è Médiévales de Saint-Léonard. Je remercie, une fois de plus, vivement toutes celles et tous ceux, qui contribuent à l'organisation et à la réussite des différentes manifestations.

## Budget et travaux

Comme dans toutes les communes, **les restrictions budgétaires sont présentes**. Le temps où l'on cherchait quels projets inscrire pour boucler son budget est révolu… Désormais, c'est l'inverse : de nombreux travaux et aménagements seraient nécessaires, mais **nous devons hiérarchiser les besoins et nous ne pouvons pas, malheureusement, tous les exécuter**.

Nous nous étions engagés sur la reconstruction de la gendarmerie et sur le soutien à la reconstruction de l'hôpital. Ces deux projets, si importants pour notre ville et notre territoire, devraient bientôt franchir une étape primordiale avec le dépôt des permis de construire dans les mois à venir. Des travaux moins conséquents mais tout aussi essentiels sont en cours ou vont débuter prochainement : réfection de toitures à la cantine scolaire et au "dispensaire" (45 000 € HT) ; changement des menuiseries à l'école maternelle, de l'immeuble communal rue Léon Jouhaux (à côté des écoles) et à la salle des fêtes Denis-Dussoubs (40 000 € HT) ; aménagement à proximité du gymnase (42 000 € HT) ; et, après de longs mois d'attente de la validation de l'ensemble des dossiers de demande de subventions, la reprise des réseaux d'assainissement avenue du Général-de-Gaulle va pouvoir être entrepris après leur affaissement en décembre dernier, le montant des travaux avoisinant 100 000 € !!! Cette liste n'est pas exhaustive, il s'agit simplement de montrer le grand nombre de travaux à effectuer et leur coût.

## Communauté de Communes de Noblat (CCN)

Le bassin extérieur de l'espace Aqua'Noblat a été inauguré le 1er juillet et a ouvert au public le 3 juillet. **Le taux de fréquentation de ce complexe aqua-récréatif a d'ailleurs battu les prévisions les plus optimistes**. Si la chaleur estivale a joué un rôle important, l'attractivité d'un tel équipement n'est plus à démontrer ! Un autre chantier important pour notre territoire, mené par l'intercommunalité, va débuter : **la maison de la petite enfance**. Après de nombreuses années de tergiversations et les difficultés rencontrées sur le site de Maleplane, ce bâtiment sera réalisé sur une zone d'équipements publics. La construction aura lieu sur l'espace enherbé au-dessus du stade Raymond Poulidor. Ce choix a été dicté, d'une part, par le souhait de rassembler les équipements publics et, d'autre part, par souci d'économies puisque les voiries et réseaux actuels pourront être utilisés, ce qui n'aurait pas pu être le cas sur le site initialement pressenti. **Ce chantier va débuter au mois d'octobre.** Comme pour le bassin extérieur de l'Aqua'Noblat, la plupart des entreprises retenues est proche de notre ville. En plus d'augmenter l'attractivité de notre territoire, en renforçant ou pérennisant les équipements publics, nous soutenons l'économie Haut-Viennoise pour maintenir nos emplois.

## Mutualisation

Notre société évolue et notre fonctionnement doit donc changer. Certaines choses faites par routine, seront menées différemment demain. **Les mutualisations de moyens entre les différentes collectivités** (commune, intercommunalité et pays) **sont un levier d'économie, sans perdre le service de proximité** que nous devons à toutes et tous. Cela implique une remise en cause de nos habitudes et de nos mentalités. Nous devons aussi consolider les valeurs d'engagement individuel au service du collectif, bref ne pas confondre service public et servitude au public.

En plus d'un agréable automne, je vous souhaite une bonne lecture.

***Votre Maire, Président de la communauté de communes de Noblat***
***Alain Darbon***

Photo : N. Duchier

Rendez-vous estival attendu, les **Marchés de Producteurs de Pays**, organisés par l'association "Lo St-Marsaut" au pont de Noblat, affichent un nouveau record de fréquentation.

Cette année, ce sont plus de **3 800** pièces de viande qui ont été cuites par les bénévoles de l'association soit près de 500 de plus que l'an passé.

Félicitations à ces bénévoles qui accueillent avec le sourire et la bonne humeur le public toujours plus friand de produits de boucje locaux.

Comme tous les ans, le premier dimanche d'août, avait lieu le **vide-greniers** organisé par l'association "Lo St-Marsaut".

**92 exposants** ont animé les rues du centre-ville où les visiteurs et collectionneurs sont venus à la recherche de trésors parfois oubliés dans les greniers !

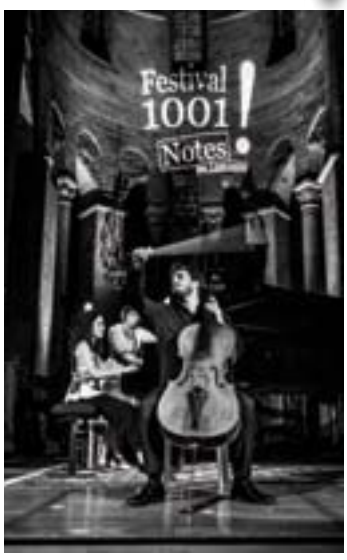


2015 marquait les 10 ans du **Festival "1001 notes"**. Cinq animations et/ou concerts étaient organisés à Saint-Léonard de Noblat où, au total, **894 spectateurs ont assisté.**

**> 17 juillet :**
. concert à la Collégiale du Trio Karénine : 131 personnes

**> 8 août** :
. concert au kiosque à musique : 186 spectateurs
. visite musicale du centre ancien avec le Pays Art et Histoire : 176 participants
.concert de Jean-François Zygel à la Collégiale : 401personnes

"*Filles de l'Aumônière, traversez les Prés Evêqueaux, vous verrez les ponticauds, noyés dans la noisetière, ils crient tout haut : Vive la St Marsaut*". Voici le premier couplet de la chanson claironnée dans les rues du pont de Noblat chaque premier week-end de juillet en l'honneur de saint Martial. **Fête emblématique et fédératrice, la "Saint-Martial"** aurait vu le jour au XVIIIe siècle sous l'égide d'une confrérie. Aujourd'hui, l'association "Lo St-Marsaut" porte à bout de bras l'organisation de cette manifestation traditionnelle qui revêt sensiblement le même visage qu'à sa création : salves d'artillerie, aubade à la population, **couronnement du Roi** [1] *(voir notre photo ci-contre)*, bal populaire sous une noisetière, course à la bague. Seul le feu d'artifice est plus récent et daterait de 1946, année à laquelle fut relancée la fête suite à la guerre.

[1] *Jacques Goumilloux est le nouveau Roi qui succède à Daniel Cadet*

Mardi 18 août, le **Tour du Limousin** a fait un passage sur la commune.

Pour cette première étape longue de plus de 175 km, les coureurs devaient relier Limoges à Saint-Yrieix-la-Perche. Au coeur du peloton, certains spectateurs ont pu apercevoir Thomas Voeckler *(voir notre photo ci-dessous)*. Le Tour du Limousin 2015 a été remporté par Sonny Colbrelli.

### Bon à savoir !

Notre commune accueillera le départ de la dernière étape du **Tour du Limousin 2016, le vendredi 19 août.**

Vendredi 17 juillet, les **bénévoles du musée Gay-Lussac**, accompagnés d'Armelle, médiatrice scientifique de Récréasciences, ont accueilli près de 150 personnes, dont 80 enfants, pour la manifestation **"Osez les expériences".**

Armelle, Eric, Jérémy, Jean-Marie et Michel ont animé de nombreuses expériences sur le son, le tannage, les modèles moléculaires, les fusées à eau *(voir notre photo ci-dessus)* et des jeux. Chacun a ainsi pu endosser les habits de notre savant miaulétou Louis-Joseph Gay-Lussac et partager un moment de culture scientifique dans la bonne humeur !

Pour la 3è année consécutive, la **Guilde des Joueurs Associés** a organisé les Rencontres Stratégiques du 24 au 26 juillet. Ce **festival de jeux non-stop** n'est pas un festival classique : il est dédié aux jeux de stratégie sous toutes ses formes : jeux de plateau, jeux de cartes, jeux de figurines, jeux de rôle, etc. **Placé sous le signe des Aliens et de la science fiction**, les Rencontres ont débuté plutôt cette année.

**> Vendredi 24 juillet après-midi** était gratuit et dédié aux familles. On y a rencontré des **auteurs de jeux locaux** (Yves Renou et Pascal Boucher) et des **auteurs de littérature** (Kervarec'h et C. Brissart). Laurent Pouchain (*Les 3 petits cochons*), Benoît Forget (*Ed. Purple Brain*) et Grégory Privat (*JDR Bimbo*), trois autres auteurs, nous ont fait découvrir leurs nouveautés. Ils nous ont permis de tester des jeux en cours de création. Une superbe exposition retraçant 40 ans de jeux de rôle était également proposée aux visiteurs et permettait de se replonger dans le mythique Donjons & Dragons !

**> Samedi 25 juillet en soirée** était dédié aux jeux de rôle et de nombreux jeux avec des univers divers étaient proposés : Star Wars, l'Appel de Cthulhu, Traveller, Deadspace, etc. Pas moins de 4 tournois ont été organisés : X-Wing, Krosmaster, Heroscape et Magic. Avec Parkattak, les joueurs ont pu également faire du laser game.

Depuis 2001, le **Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages** organise, chaque été, des animations au cours desquelles le Pays Monts et Barrages en Limousin vous est conté.

Visites de ville à Eymoutiers et Saint-Léonard de Noblat, découverte de l'exposition créée à l'occasion du Centenaire 14-18, randonnées commentées, des ateliers pour les 6/12 ans, visites de la tannerie Bastin *(voir notre photo ci-contre)* étaient proposés et animés par les guides-conférenciers du Pays.

**Rendez-vous en juillet et août 2016 pour de nouvelles visites !**

Pour satisfaire au mieux la clientèle du **camping de Beaufort**, de nouveaux services et de nouvelles animations étaient proposés cet été. Ainsi, pour la première année, le camping a été le terrain de jeu des amoureux de la pétanque avec l'**organisation de deux concours les 17 juillet et 7 août,** en partenariat avec l'association "US pétanque".

Comme chaque année, **la société de pêche** de Saint-Léonard de Noblat a organisé trois concours pour lesquels plusieurs matinées de préparation ont été nécessaires pour rendre les sites accessibles :

**> Début juin au pont de Brignac** *(voir notre photo ci-contre)* sur la parcelle fédérale : 20 pêcheurs dont 5 enfants et 2 femmes (45 poissons pour un poids de 1 950 gr)

**> Samedi 4 juillet lors de la fête de la Saint-Martial au pont de Noblat**. Toutefois, le manque d'eau n'a pas permis au concours de se dérouler dans le lieu habituel. Plusieurs postes de pêche se sont donc retrouvés à Beaufort : 18 concurrents dont 3 jeunes (75 prises pour un poids de 4 050 gr)

**> Mardi 14 juillet pour le concours de la municipalité à l'écluse de Beaufort** : cette année, les postes étaient en amont de l'écluse, une bonne initiative : 18 concurrents dont 3 jeunes et 1 femme (140 prises pour un poids de 3 850 gr).

Tous les concurrents sont repartis avec un lot. Merci aux propriétaires riverains qui ont autorisé le passage dans leurs terrains et qui ont favorisé la pratique de ce sport/loisir. Merci également à la municipalité, au Conseil départemental et aux commerçants pour leur soutien. A la fin de l'année aura lieu le renouvellement du bureau de l'association, un appel aux bonnes volontés est lancé !

L'aménagement du **"Jardin du souvenir" verra son ouverture à l'automne 2015.**

Ce lieu de recueillement répond aux personnes qui ont fait le choix de la crémation soit pour des raisons règlementaires (permettre la dispersion des cendres), soit pour des raisons liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par la réalisation d'allées adaptées. A cela, la municipalité a souhaité la création d'un aménagement paysagé.

Depuis le mois de juin, les **92 habitants** de **Marsac, du plateau de Marsac et de Lajoumard** ont changé d'adresse suite à la **dénomination des rues** et l'attribution d'un numéro.

Le quartier de Puy-les-Vignes sera le prochain secteur concerné.

**A Marsac**
> Route des Chênes
> Route des Érables
> Route des Frênes
> Route des Acacias
> Route des Charmes
> Route des Saules
> Route des Châtaigniers
> Route des Peupliers

**A Lajoumard**
> Route de la Forge
> Route de la Source
> Chemin du Puits
> Sentier des Murets

**Au plateau de Marsac**
> Route des Aubépines
> Route des Genêts

*Les Groupes s'expriment sous leur propre responsabilité.*
*Les textes publiés sont reproduits à l'identique*
*que ceux adressés au service communication.*

## Garderie périscolaire et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Par souci d'économie et d'amélioration du quotidien, les élus ont étudié les problèmes liés à la garderie périscolaire et à la réforme des rythmes scolaires. Sans augmenter le coût porté par les familles, **le changement du lieu de garderie le matin répond mieux aux attentes des parents (25 % d'enfants en plus), sans surcoût pour la commune**. La réforme des rythmes scolaires (heures de classe et NAP) a été menée en concertation. La qualité du service a d'ailleurs été validée par l'Inspection Académique avec la signature d'un Projet Educatif Territorial nécessaire au versement, par l'Etat, du fonds de soutien (50 €/enfant/an). Si certains s'étonnent du soutien au Foyer Rural Centre Social, c'est tout simplement qu'une partie des NAP lui a été confiée. Pourquoi chercher une compétence à l'extérieur alors qu'elle existe sur notre commune ? **La nouvelle organisation a permis d'économiser près de 10 000 € sans dégradation du service**. Les associations miaulétounes ont été sollicitées. Par manque de bénévoles, certaines n'ont pu donner suite. Nous nous réjouissons de l'intervention de celles qui ont pu répondre positivement et les remercions vivement. **Nous notons aussi avec satisfaction que celles qui avaient écarté le milieu associatif en 2013, lors de cette réforme, se réjouissent, deux ans plus tard, de sa participation !**
La jeunesse est toujours l'une de nos priorités !

**Le Groupe Majoritaire**

## Foyer Rural : le beurre et l'argent du beurre...

Après 12 ans d'un subventionnement raisonné par la précédente municipalité, l'addition s'alourdit régulièrement.
Le Foyer Rural, association la plus subventionnée de la commune, est aussi celle qui facture ses activités pendant les nouvelles activités périscolaires (NAP), **au tarif le plus cher.**
Restons vigilants quand on constate par ailleurs que d'autres associations interviennent gracieusement !
Bravo et merci aux bénévoles des clubs de BASKET et KARATÉ !!

Le groupe horizon2020
**stleonard.horizon2020@gmail.com**

**A l'heure de l'impression de ce bulletin municipal,**
**le groupe "Saint-Léonard Alternance" n'a pas communiqué de texte**
**conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

# INFORM@TIC' SERVICES

*Solutions informatiques particuliers & professionnels*

*Jean-François DUMAS*

**06 18 52 10 86**

**9, place Gay-Lussac 87400 St-Léonard de Noblat / 05 55 04 04 89**

Philippe Rebeyrat

TRAITEUR
CHARCUTIER - BOUCHER

Tél/Fax : 05 55 56 28 01

philippe.rebeyrat@wanadoo.fr

18, rue de la Révolution
87400 ST LEONARD DE NOBLAT

IMAGE • SON · MÉNAGER · ANTENNES · ÉLECTRICITÉ · S.A.V.

PULSAT

www.pulsat.fr

NOUVEAU au 2 place noblat à ST LÉONARD DE NOBLAT

05 55 56 22 08

tout en couleur

Vêtements, Chaussures
Hommes & Femmes
Articles de Piscine

Nouveauté : chaussettes et collants

19, rue de la Révolution 87 400 St Léonard de Noblat - Tél. 05.55.56.08.94

VISIONSUR

Votre opticien Damien Bidaud

7 Avenue du pont de la prairie
87130 Châteauneuf la foret
Tel: 05 55 69 62 52

29 Avenue Jean Moulin
87400 Saint Léonard de Noblat
Tel: 05 55 04 08 12

adresse mail : visionsur.opticien@gmail.com

OFFRE TANDEM

Une deuxième paire de lunettes pour 1 € de plus*

Paiement jusqu'à 10 fois sans frais

Communauté de Communes de Noblat

# Aqua'Noblat : *succès débordant !*

**En portant le projet de l'espace Aqua'Noblat, la Communauté de Communes de Noblat (CCN) avait un double objectif : proposer l'accès à l'apprentissage de la natation et développer des activités de loisirs et de détente supplémentaires sur le périmètre intercommunal. Ainsi, les enfants scolarisés sur le territoire intercommunal bénéficient, chaque année, d'un cycle constitué de plusieurs séances (une dizaine) qui leur permettent d'acquérir les fondamentaux.**

Depuis son ouverture, **l'Aqua'Noblat compte plus de 100 000 entrées par an** (115 000 entrées en 2014), alors que les études les plus optimistes n'en prévoyaient que 80 000. Ces chiffres prouvent que le rayonnement de ce complexe aqua-récréatif va bien au-delà du périmètre intercommunal. **Cette année 2015 s'annonce encore plus satisfaisante avec la création du bassin extérieur** qui connaît un grand succès depuis son ouverture, le 3 juillet dernier.

Les usagers ont su profiter de chaque zone de ce bel équipement dans lequel le personnel prend aussi plaisir à travailler : le bassin extérieur de 300 m², avec sa partie ludique pour les plus jeunes, ses deux lignes de 25 m pour les plus sportifs et des lits massants pour un moment de détente, l'Aqua'Toon (plateforme de jeux d'eau), les espaces verts (terrain de volley, de badminton, table de tennis de table, jeux à ressorts...) et enfin la cafet' pour combler un "petit creux".

**Le 12 août, l'espace Aqua'Noblat a battu son record de fréquentation avec près de 800 entrées en une journée.** Le record précédent (environ 650 entrées) datait de l'été 2013. Le temps s'était prêté au jeu. Cet attrait constant toute l'année est lié à la qualité du service proposé tant par l'équipement qui reste à dimension familiale que par l'implication du personnel.

**Infos au 05 87 22 99 10**
**www.aquanoblat.fr**
**Suivez l'Aqua'Noblat sur Facebook®**

Communauté de Communes de Noblat

# Nouveauté !

## Ouverture de l'école VTT de Noblat

**L'école de VTT de Noblat, créée à l'initiative de l'intercommunalité et de l'association "Le VTT Miaulétou", a fait sa première rentrée. Elle est l'une des composantes du projet de base VTT.**

Ce projet de base VTT s'inscrit dans une stratégie intercommunale de diversification des activités sportives, notamment de pleine nature, en s'appuyant sur les moyens humains et matériels existants (associations, personnel qualifié, ...). Pour rappel, un parcours permanent d'orientation sur la commune de la Geneytouse a été inauguré au mois de juin *(voir "Les Infos de Léo" n°30 - juin 2015)*.

L' école VTT est gérée par l'association "Le VTT Miaulétou" dont le siège social est basé à Saint-Léonard de Noblat.

**Les cours ont débuté le 16 septembre et auront lieu tous les mercredis après-midis en période scolaire.**

### A qui s'adresse l'école de VTT ?

L'école de VTT de Noblat s'adresse **aux enfants de 6 à 16 ans** maîtrisant le vélo et souhaitant se perfectionner et /ou découvrir les plaisirs du VTT.

### Que fait-on à l'école de VTT et quel est le contenu de la formation ?

Durant cette année, l'élève découvrira :

- La maîtrise du VTT : équilibre, trajectoire, propulsion, freinage, montée, descente, contournement, saut,…
- Les connaissances mécaniques
- L'endurance
- La connaissance et le respect du milieu naturel
- L'orientation sur une carte
- La sécurité
- La coopération à l'intérieur d'un groupe

Le contenu des cours sera adapté en fonction des conditions climatiques.

### Quand et où se déroulent les cours ?

Il existe deux créneaux horaires selon les âges :

- **Pour les 6/11 ans : de14h à 15h30**
- **Pour les 12/16 ans : de15h30 à 17h**

Les sorties pourront avoir lieu sur tout le territoire de Noblat. Les cours en salle se dérouleront dans les locaux de l'espace Aqua'Noblat.

### Comment les élèves sont-ils encadrés ?

Un éducateur sportif qualifié de la communauté de communes de Noblat et un bénévole licencié de l'association "Le VTT Miaulétou" encadrent les élèves.

### Où et quand peut-on s'inscrire ?

Vous pouvez inscrire vos enfants toute l'année mais il est conseillé de le faire en début d'année scolaire. **Le bulletin d'inscription est disponible sur www.aquanoblat.fr,** à l'accueil de l'Aqua'Noblat, à l'Office de Tourisme ou à l'accueil de la communauté de communes de Noblat (ZA de Soumagne à Saint-Léonard). Les bulletins sont à retourner à l'association "Le VTT Miaulétou" *(voir coordonnées en p.14)*. **Attention, le nombre de places est limité !!!**

### Combien ça coûte ?

**Le tarif à l'année, fixé par le club, est de 98 € par élève, incluant la licence UFOLEP loisir.** Cette dernière vous offre aussi la possibilité de participer aux randonnées organisées le dimanche par l'association "Le VTT Miaulétou" (accompagnement d'un adulte nécessaire).

### Quels sont les équipements nécessaires ?

Chaque VTTiste doit fournir des chaussures de sport, des gants et un bidon d'eau. Le reste de l'équipement obligatoire peut être amené par l'élève ou prêté par l'école de VTT (vélos, casques, protections). Le port de lunettes et d'un coupe vent (en fonction des conditions climatiques) est conseillé. Les barres de céréales et autres en-cas sont également fortement recommandés.

### Les petits plus de l'école de VTT de Noblat :

- Encadrants qualifiés
- Apprentissage de l'entretien des VTT
- En cas de mauvais temps, plusieurs alternatives : cours de mécanique et/ou sur la sécurité, renforcement musculaires, gestes de 1er secours…

**Alors n'hésitez plus**

**et venez découvrir**

**l'école de VTT de Noblat,**

**ON VOUS ATTEND !**

Communauté de Communes de Noblat

# zOOm sur l'association "Le VTT Miaulétou"

**Le VTT MIAULÉTOU est un club qui réunit des passionnés de vélo, de randonnées sur les chemins, de nature et d'effort physique.**

Votre contact

**Nicolas LECLERC**
*Président du VTT Miaulétou*

**Tél. : 05 55 56 24 85**
**mani.leclerc@orange.fr**
**le-vtt-miauletou.com**

**Pratiquer le VTT à partir de 6 ans c'est possible à Saint-Léonard de Noblat,** toute l'année, dans une ambiance conviviale, un esprit sportif avec l'apprentissage du dépassement de soi et du respect de l'environnement.

## Plusieurs types de sorties sont proposés

tous les dimanches matins quelle que soit la saison :

- sur le territoire proche,
- sur le département dans le cadre de l'UFOLEP avec, à chaque fois, le choix de la distance à effectuer parmi 3 circuits différents balisés,
- sur et hors région pour des randonnées spéciales (type marathon…).

## Mais c'est aussi, pour ceux qui le souhaitent :

- des compétitions,
- un week-end VTT du club par an,
- l'inscription à l'école VTT du mercredi après-midi avec des cours pour progresser (6 à 16 ans)

## Le règlement *de l'école VTT*

>> Les cotisations ne sont pas remboursables

>> Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés

**Les représentants légaux des enfants :**

>> autorisent l'équipe d'encadrement à faire transporter leur(s) enfant(s) dans l'établissement hospitalier le plus proche

>> s'engagent à fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du VTT et des activités aquatiques

>> s'engagent à vérifier la présence de l'éducateur avant de déposer leur(s) enfant(s)

# La musique *se partage*

**En créant l'Ecole de Musique de Noblat (EMN) en 2011, la communauté de communes de Noblat avait pour objectif stratégique de valoriser l'accès à la culture sur son territoire, au travers de l'apprentissage et la pratique instrumentale. Cet objectif était à destination de la jeunesse, mais pas seulement …**

L'école de musique de Noblat compte chaque année **plus de 180 élèves**. A l'occasion de la rentrée musicale, ce zoom vous permettra d'en savoir plus ...

## A quel âge peut-on commencer à pratiquer la musique et jusqu'à quel âge ?

**Dès 3 ans**, en jardin musical qui reste une animation ; dès 5 ans, en classe de pré-solfège ; dès 6 ans en moyenne selon morphologie, en classe d'instrument. Ensuite, il n'y a pas de limite d'âge tant que la passion est là.

## Comment se déroule l'apprentissage ?

L'élève inscrit pour la saison bénéficie de **34 cours individuels** de formation instrumentale et autant de cours (en groupe) de formation musicale (solfège). Dès la première inscription, hors jardin musical et adulte, il débute un 1er cycle théorique de quatre ans, ponctué d'évaluations annuelles (jury interne), suivi d'un 2è cycle comportant autant d'années. Des auditions (concerts) publiques non obligatoires sont proposées aux élèves. C'est pour eux l'occasion de partager leur apprentissage et de s'aguerrir à la scène que ce soit en solo, duo ou en Musique d'Ensemble (formation conséquente).

## Quelles sont les classes d'instruments enseignées ?

**19 classes d'instruments sont proposées** : accordéon, batterie, clarinette, clavier/synthétiseur, flûte traversière, guitare acoustique, guitare basse, guitare classique, guitare électrique, atelier percussions*, piano classique/contemporain, piano musiques actuelles, saxophone, trompette*, tuba*, trombone*, violon, alto, violoncelle *(*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).*

## Quand et comment se déroule les cours ?

Chaque semaine, l'élève bénéficie :
> d'un cours individuel d'instrument de 30 min pour le Cycle 1 et de 45 min pour le Cycle 2
> d'un cours collectif de solfège (FM) de 60 min et 45 min pour le pré-solfège (FM 6/7 ans).

## Où les cours sont-ils dispensés ?

Deux sites d'enseignement sont proposés : l'un à Saint-Léonard de Noblat au 3, rue Léon Jouhaux (à côté des écoles) et l'autre à Saint-Paul, place de l'église.

## Combien ça coûte et comment payer ?

Il existe deux tarifs en fonction du lieu de résidence de l'élève (territoire communautaire ou hors intercommunalité). La facturation est trimestrielle (fin décembre, fin mars et fin juin).

## Comment s'inscrire ?

Il est conseillé de s'inscrire avant le mois de septembre, l'année d'étude commençant au milieu de ce mois. Cependant, il est aussi possible de s'inscrire toute l'année suivant les disponibilités. Les bulletins d'inscription et les informations tarifaires sont disponibles à l'accueil de la communauté de communes de Noblat (ZA de Soumagne à Saint-Léonard), à l'Office de Tourisme de Noblat et depuis **www.ccnoblat.fr.**

L'horaire des cours instrumentaux est décidé lors de la réunion publique de rentrée. Ils ont lieu toutes les semaines jusqu'au 30 juin, hors vacances scolaires.

## Peut-on pratiquer le chant ?

Depuis trois saisons, la pratique est encadrée pendant les stages Musiques Actuelles qui débutent fin novembre et dont le calendrier spécifique (week-end, vacances scolaires) est annoncé au début de l'automne.

## Peut-on s'inscrire sans acheter d'instrument ?

L'école de musique de Noblat dispose d'un parc locatif composé, à ce jour, d'instruments dits "à vent".

## Peut-on, avant de se décider, découvrir l'instrument, discuter avec les professeurs, etc. ?

Oui, c'est possible à l'occasion de la journée de permanence pré-rentrée. Les auditions de fin de saison, ouvertes à tout public, sont aussi l'occasion de découvrir toutes les classes d'instruments proposées dans tous les registres (classique/contemporain, musiques actuelles).

## Peut-on faire de la musique dans un groupe à l'EMN ?

En stage "musique actuelles" de février à juin ; en stage d'orchestre-harmonie (date à définir) ; en stage de musique de chambre (15, 16 et 17 février 2016) ; lors de la journée contemporaine consacrée à la flûte traversière et accordéon (samedi 5 décembre 2015).

Depuis 2011, la CCN conventionne avec l'Union Musicale de Saint-Léonard de Noblat. Cette association permet de s'épanouir en pratiquant soit un instrument à vent, soit des percussions lors des répétitions hebdomadaires, de manifestations festives, concerts ou cérémonies.

**Infos au 05 87 22 99 00 - musiques@ccnoblat.fr**

Pays Monts et Barrages

# Pâturage des zones humides *et préservation des ruisseaux*

**Grâce au programme "Sources en action", plusieurs chantiers d'aménagement des parcelles agricoles ont eu lieu ces dernières années, avec le soutien technique et financier du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays Monts et Barrages, notamment sur le ruisseau du Moulard.**

Le ruisseau du Moulard prend sa source sur la commune de Champnétery, dans les hauteurs de Laveyrat. Il s'écoule ensuite sur la commune de Saint-Léonard de Noblat où plusieurs affluents le rejoignent. Il conflue un peu plus en aval avec le ruisseau de Baillot pour former le ruisseau du Tard qui coule au Nord du bourg de Saint-Léonard de Noblat. **Le mot "moulard"est un terme péjoratif pour désigner des zones humides difficilement exploitables**. En revanche, il est certain qu'elles deviennent plus intéressantes lorsque des points de franchissement sont aménagés, des abreuvoirs créés, les berges mouillées et fragiles protégées. Cela permet de "sortir" les troupeaux du ruisseau et de leur fournir de l'eau de qualité. En effet, la ressource est protégée par des clôtures, l'eau des cours d'eau est acheminée jusqu'à des abreuvoirs qui remplacent l'abreuvement direct au ruisseau. Les clôtures permettent également d'organiser le pâturage de ces zones très utiles lors des étés secs.

Sur les ruisseaux du Moulard et de Baillot, **quatre exploitants agricoles se sont engagés avec le PETR du Pays Monts et Barrages** pour réduire les dégradations, tout en maintenant un abreuvement avec l'eau des ruisseaux. Concrètement, cela représente :

> **Pose de plus de 6 800 mètres de clôtures** (3 400 mètres de ruisseaux protégés) le long des rives. Cela permet de mettre en défens le lit et les berges du ruisseau en empêchant le piétinement du bétail. Des aménagements annexes sont donc nécessaires afin de maintenir l'abreuvement et la traversée du bétail et des engins d'une rive à l'autre.

> **Réalisation de sept passages à gué** : cela permet au bétail et/ou aux engins agricoles de pouvoir traverser le ruisseau en un seul point sur un passage stabilisé par la mise en place de matériaux de carrière. L'érosion et le départ de fines dans le ruisseau sont limités. Cet aménagement peut également constituer un point d'abreuvement direct.

> **Réalisation de deux passerelles et deux ponceaux** : ces aménagements permettent de concentrer la traversée du bétail et/ou des engins en un seul point. L'avantage de ces solutions est qu'elles ne touchent plus du tout aux berges et au fond du ruisseau.

> **Pose de 15 abreuvoirs gravitaires** : une fois le ruisseau mis en défens, il est impératif de maintenir une solution d'abreuvement pour le bétail. Cela se fait par la pose d'un abreuvoir. Celui-ci est généralement installé sur une zone stabilisée de la parcelle. L'eau est prise directement dans le ruisseau par l'intermédiaire d'un filtre décanteur Lhéritier©. Puis, elle est acheminée naturellement par l'action de la gravité par des tuyaux enterrés vers l'abreuvoir.

Sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, un linéaire important du ruisseau du Moulard a donc été mis en défens grâce à l'engagement de M. Baurie et à l'accompagnement proposé par le Pays Monts et Barrages. Les premiers résultats sont déjà visibles : **la végétation est revenue sur les berges anciennement piétinées, l'ensablement du lit du ruisseau a diminué et le bétail peut boire une eau claire et de meilleure qualité.**

## Connaissez-vous le programme "Sources en action" ?

Engagé en 2011, le programme "Sources en action" constitue une démarche d'envergure associant dix-sept maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2 440 km²).

**Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne**.

Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Limousin, l'Europe (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

*Votre contact*

**PETR du Pays Monts et Barrages**
Le Château
87460 BUJALEUF

**Tél. : 05 55 69 57 60**

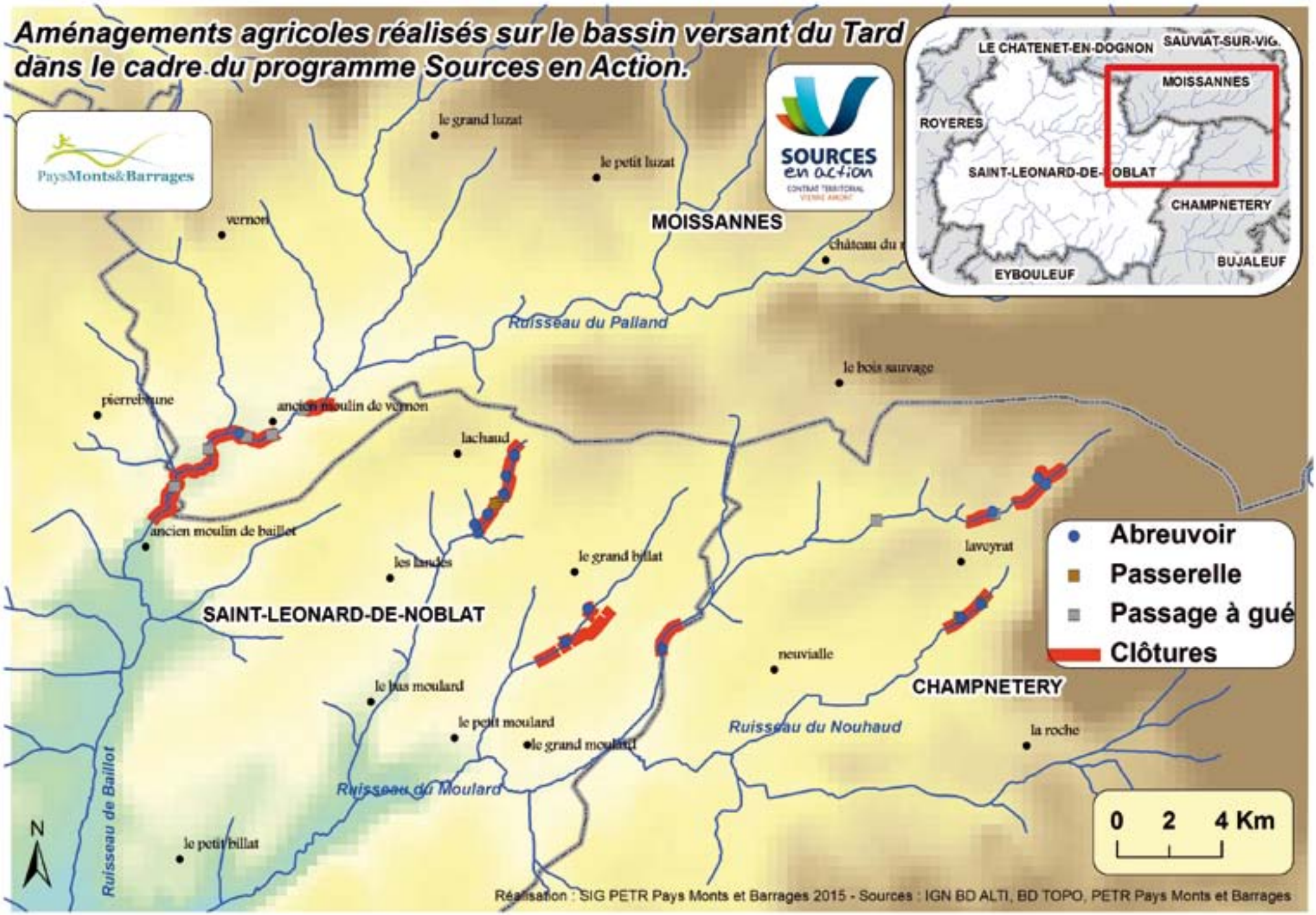
Aménagements agricoles réalisés sur le bassin versant du Tard dans le cadre du programme Sources en Action.
PaysMonts&Barrages
SOURCES en action
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT
LE CHATENET-EN-DOGNON
SAUVIAT-SUR-VIG.
MOISSANNES
ROYERES
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
CHAMPNETERY
EYBOULEUF
BUJALEUF
le grand luzat
le petit luzat
vernon
MOISSANNES
château du
Ruisseau du Palland
le bois sauvage
pierrebrune
ancien moulin de vernon
lachaud
ancien moulin de baillet
les landes
le grand billat
lavoyrat
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
neuvialle
CHAMPNETERY
le bas moulard
le petit moulard
le grand moulard
Ruisseau du Nouhaud
la roche
Ruisseau du Moulard
Ruisseau de Baillot
le petit billat
N
Abreuvoir
Passerelle
Passage à gué
Clôtures
0 2 4 Km
Réalisation : SIG PETR Pays Monts et Barrages 2015 - Sources : IGN BD ALTI, BD TOPO, PETR Pays Monts et Barrages

# L'eau, *c'est la vie !*

**70% de notre planète est couverte d'eau mais elle ne représente que 0,023% de la masse de notre terre. 3% de l'eau sur terre est de l'eau douce mais 99,1% de l'eau douce n'est pas directement utilisable. Autrement dit, l'eau facile d'accès et directement utilisable ne représente pas grand-chose.**

Paradoxalement, l'eau est rare et donc précieuse. D'autant qu'elle est le principal constituant du corps humain. La quantité moyenne d'eau contenue dans un organisme adulte est de 65%, ce qui correspond à environ 45 litres d'eau pour une personne de 70 kg. La quantité globale d'eau nécessaire à un adulte de taille moyenne est d'environ 2,5 litres par jour dont environ 1 litre est apporté par les aliments et 1,5 litres par les boissons.

**Tout le monde comprend donc que la gestion de l'eau est importante pour une commune.** C'est le sujet de cet article.

## LA *GOUVERNANCE*

Le service des eaux dégage en moyenne

**150 000 €**

d'autofinancement par an.

Le service des eaux, comme celui de l'assainissement, peut être géré directement par le Maire et son Conseil, c'est la gestion en régie directe. Le Conseil peut aussi décider d'en confier la gestion à une entreprise privée c'est l'affermage ou la concession.

**A Saint-Léonard de Noblat, le service des eaux a toujours fonctionné en régie directe** avec un service organisé disposant de personnels dédiés et un service d'astreinte 7j/7 et 24h/24 au **05 55 56 20 55**. Actuellement, trois agents sont affectés au service des eaux et de l'assainissement.

### *Pourquoi* ce choix ?

Parce que, contrairement à la gestion privée qui a vocation à dégager des bénéfices pour rémunérer ses actionnaires, la gestion publique dégage des excédents pour alimenter l'investissement.

***Notre photo ci-contre :***
Les agents du service des eaux de la ville de Saint-Léonard de Noblat mis à disposition du Syndicat Vienne Combade (SVC).

***De gauche à droite :***
*> Pierre Deschamps*
*> Sophie Lafon*
*> Géraldine Brouillet (secrétaire administrative pour le SVC)*
*> Nicolas Brouillet*

## LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

La politique d'amélioration de la qualité du réseau permet d'avoir un rendement en 2014 de **84 %** classant le service dans la catgéorie des "bons réseaux"

Saint Léonard de Noblat produisait et distribuait la totalité de l'eau. La production était issue des captages (Lifarnet, Lajoumard "Les Boutonnes") et de la station de traitement de l'eau de la Vienne (station de Beaufort) ; la répartition des volumes de production est variable. Effectivement, **le débit des sources est directement lié aux précipitations reçues sur le territoire** *(voir p.50)*

La station de Beaufort étant en fin de vie, il a fallu faire un choix : soit construire une nouvelle station uniquement pour Saint- Léonard de Noblat , soit, par l'intermédiaire du Syndicat Vienne Combade (SVC), mutualiser la production d'eau en provenance de la Vienne et donc acheter l'eau de la Vienne. Cette dernière alternative a été retenue. La nouvelle usine, située à proximité de la zone de Soumagne, avec une prise d'eau en amont de Farebout, approvisionne aussi les communes de Masléon, Neuvic Entier, Moissannes, Le Châtenet en Dognon, Châteauneuf la Forêt, Saint-Méard et le syndicat des Allois. Elle permet d'avoir une sécurité d'approvisionnement, une potabilité de qualité **(il faut savoir que même les eaux de captage doivent être traitées principalement pour des raisons d'acidité)** et un prix de revient intéressant : 1,25€ le m$^3$.

La distribution est très souvent le maillon faible des services des eaux. Sur des kilomètres de canalisations, les fuites sont souvent nombreuses et donc synonymes de renchérissement du coût. Les services ruraux, par leur longueur, sont particulièrement vulnérables. S**aint-Léonard de Noblat a environ 120 kilomètres de canalisations**. En 2014, nous avons perdu 55 211m$^3$ d'eau malgré la politique d'amélioration de la qualité du réseau.

## LE PRIX DE L'EAU

### Bon à savoir !

**Prix du terme fixe 2015** :
- 45,36 € TTC *(eau)*
- 55,22 € TTC *(assainissement)*

**Prix du m³ consommé en 2015 :**
- 1,43 € TTC *(eau)*
- 1,23 € TTC *(assainissement)*

**Prix du m³ en bouteille** *(1er prix)* : 180 €

Depuis plusieurs décennies, Saint-Léonard de Noblat pratique la facturation dite "binôme" :

> un **terme fixe (assimilable à un abonnement)** destiné à couvrir l'essentiel des charges fixes du service (amortissement technique et financier, frais de fonctionnement incompressible). Il est identique pour chaque abonné.

> un **terme variable** qui est établi en fonction de la consommation échue de chacun.

Le service encaisse aussi des taxes (TVA, etc.) qu'il reverse à l'Etat et divers organismes (agence de bassin …). L'eau consommée en 2015 et facturée début 2016 n'augmentera que de 5%. **Si Saint-Léonard de Noblat avait investi seul pour ses propres besoins dans une station, certes moins importante donc moins chère mais aussi moins bien subventionnée, l'augmentation aurait été au minimum de 25%.** Pour mémoire, le coût de construction de la station de Soumagne est de 4 millions d'€uro HT subventionné à hauteur de 50%.

## L' AVENIR

Le projet de loi sur l'organisation administrative de la France prévoit de confier aux intercommunalités les services de l'eau et de l'assainissement. Très probablement, à partir de 2020, la communauté de communes de Noblat gèrera l'ensemble des services des eaux des communes de son territoire. **C'est parce que l'eau potable sera de plus en plus un bien rare et précieux qu'il faut se donner les moyens d'une gestion économe et efficace**. La communauté de communes, comme périmètre de base, semble pour ces raisons un choix pertinent.

# Plan Local d'Urbanisme : *mode d'emploi*

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe donc les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de la commune.**

## *Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?*

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire **respectueux des principes du développement durable** (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

***"le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé [...] pour vivre harmonieusement ensemble"***

Ces règles d'urbanisme ont pour but d'organiser le territoire pour tenter de vivre harmonieusement ensemble en respectant son voisin, son cadre de vie, l'environnement, le paysage et le patrimoine dans lequel on s'inscrit. Tous les projets de travaux et de constructions qui impliquent une autorisation au titre du droit des sols (déclaration de travaux, permis de construire, permis de démolir,…) doivent respecter les règles du PLU pour être autorisés.

## *Un PLU : pourquoi ?*

**Le PLU est un document stratégique** : au-delà du seul droit des sols, il définit le projet global d'aménagement de la commune. Il fait la synthèse entre l'urbanisme réglementaire (qui fixe des règles encadrant l'acte de construire) et l'urbanisme opérationnel (qui traduit et détermine un projet de vie pour la ville de demain : développement économique, social, environnemental,…) qui prend en compte les spécificités du territoire.

## *Un PLU : comment ?*

La structure du document est réglementée par le Code de l'urbanisme. Le PLU est obligatoirement constitué d'un :

> **rapport de présentation** : il explique les choix effectués, notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Il explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

> **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) : il expose le projet politique d'urbanisme en définissant les orientations d'aménagement, d'habitat, de transports, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir)

> **Règlement graphique et écrit** : il détermine les règles de fonctionnement de chaque zone identifiée sur le territoire et délimite les zones urbaines (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A) et zones naturelles (N).

## *Révision générale* du PLU

**Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la concertation avec la population sera organisée.** Le 21 septembre, les agriculteurs de la commune et les autres représentants du monde économique (artisans, industries, commerçants) ont été conviés à la salle des fêtes Denis-Dussoubs pour participer à deux réunions d'échanges avec l'équipe retenue pour la révision générale du PLU.

Les Miaulétous seront invités à s'exprimer lors d'ateliers participatifs qui auront lieu en février 2016. Votre présence sera le meilleur moyen d'enrichir la réflexion. **Le travail a déjà commencé** : il consiste en premier lieu à faire un diagnostic de territoire. Ainsi, l'équipe d'urbanistes retenue va arpenter la commune pendant les prochaines semaines, faire des schémas, prendre des photos, observer les paysages, discuter avec la population. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil pour leur permettre de réaliser leur travail dans les meilleures conditions possibles.

*Votre contact*

**Mairie de**
**Saint-Léonard de Noblat**
Service urbanisme (Nadine Ducher)
Place du 14-Juillet (87400)

**Tél. : 05 55 56 92 08**
urbanisme@ville-saint-leonard.fr

# Le bâti ancien, *gage de qualités thermiques*

**Jean Marc Gary (ingénieur conseil, spécialiste du bâti ancien, gérant du bureau d'études Fébus Eco-habitat à Orthez) a travaillé sur différents types de maisons dans le centre ancien à la demande de la Municipalité. Lors d'une conférence publique durant le "Mois de l'Architecture" *(juin dernier)*, il a présenté ses conclusions ainsi que ses stratégies en matière d'isolation éco-responsable.**

À l'heure de l'urgence à combattre le réchauffement climatique et à réduire l'usage des énergies fossiles, à l'heure de la construction d'éco-quartiers, la maison du cœur de ville avec ses murs épais a des qualités thermiques.

Lorsque les maisons sont insérées "en lanière", c'est-à-dire entre deux autres immeubles, leur qualité thermique est très performante, proche de la basse consommation.
L'hiver, la condensation de la vapeur d'eau dans les murs produit de la chaleur, et, inversement, son évaporation produit de la fraîcheur en été. La quantité d'eau retenue dans nos murs anciens est impressionnante. D'après les calculs réalisés à partir de carottages en pesant ces carottages, **une maison de 60m² stocke dans ses murs 4 tonnes d'eau en hiver et une maison de 120m², 6 tonnes !** Il est donc impératif de ventiler correctement ces maisons en faisant entrer une quantité d'air neuf proportionnelle à sa surface.

Lors de cette conférence, il a beaucoup été question des choix stratégiques à faire pour avoir une isolation économe, efficace et durable. Jean Marc Gary a montré que l'isolation prioritaire, la plus efficace et la moins chère, est celle du sol du grenier (isolation du dernier plafond) par une épaisseur d'isolant suffisante. Ensuite, en règle générale, une isolation au sol de quelques centimètres suffira à apporter un réel confort.

En ce qui concerne les fenêtres à double vitrage, le thermicien explique que la plupart du temps cet investissement n'est à faire que lorsque les isolations les plus importantes sont déjà réalisées Si les fenêtres sont en bon état, ou peuvent être réparées, il est important de s'assurer de leur bonne étanchéité. Quant aux choix des matériaux, **la meilleure longévité est obtenue avec le bois (obligatoire en secteur sauvegardé)** et le métal. Le PVC est controversé car il contient de grosses molécules de chlore.

En conclusion, des travaux d'isolation ne doivent pas être irréfléchis. Au contraire, ils doivent être soigneusement étudiés pour agir à la fois sur notre porte-monnaie et sur l'impact carbone.

*Bon à savoir !* **Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site Internet de la ville : www.ville-saint-leonard.fr/histoire, personnages illustres, patrimoine**

# Instruction des demandes *d'autorisations d'urbanisme*

### >>> Instruction par la communauté de communes de Noblat

La loi ALUR du 24 mars 2014 impose aux communes, qui disposent d'un plan local d'urbanisme et qui font parties d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants, de reprendre l'instruction des autorisations d'occupations des sols depuis le 1er juillet 2015 (instruction auparavant gérée par les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires).

La communauté de communes de Noblat a créé un service commun, opérationnel depuis cette date, pour exercer cette fonction d'instruction pour les communes de Saint-Léonard de Noblat, Royères et Saint-Paul (trois communes de l'intercommunalité concernées par la loi ALUR). **Le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme.**

### Où déposer mon dossier ?

Votre mairie est le guichet unique pour la réception des dossiers. Lors du dépôt, un récépissé vous est délivré vous précisant le délai dans lequel la décision doit intervenir.
**Attention** ! Ce délai d'instruction peut être modifié pour tenir compte des demandes d'avis ou accords au titre du Code de l'urbanisme et des autres législations (ex : travaux situés en zone protégée). A ce titre, l'autorité compétente pourra vous notifier une modification du délai et/ou une demande de pièces manquantes.

# Concours des maisons fleuries : 10 ans déjà !

**Pour cette 10ème édition du concours communal des maisons fleuries, 32 Miaulétous (contre 27 l'an passé) se sont inscrits pour participer à l'embellisement de notre cadre de vie.**

Bravo à tous les participants et participantes qui n'ont pas démérité. Même si l'inscription à un concours est synonyme de classement, toutes et tous ont partagé avec nous leur passion. Nous adressons des remerciements particuliers à celles et ceux qui participent à ce concours depuis sa création.

## Maison avec jardin visible de la rue

**Suzanne Orange**

*13, rue Aragon*

## Décor floral installé sur la voie publique

**Georges Poincignon**

*Lajoumard*

## Balcon et/ou terrasse

**Jacqueline Lamargue**

*251, Cité d'Augères*

## Fenêtres et/ou murs

**Isabelle Demars**

*Le Panaud*

## Hôtel, restaurant, café, commerce et autre prestataire

**Evelyne et René Lepetit**

7/8, allée Pierre Schott

## Parcs fleuris

**Nicole Lacorre**

5, place Saint-Martial

## Jardin potager

**Georges Montazaud**

13, avenue Raymond Poulidor

## Coins et jardins secrets

**Françoise Bigas**

20, rue Jean Jaurès

### Bon à savoir !

Cette année, aucun concurrent ne s'est inscrit dans les catégories suivantes :

>> Immeubles collectifs

>> Fermes fleuries

**Les inscriptions au concours des maisons fleuries se déroulent au printemps (du mois d'avril au mois de juin).**

### Votre contact

**Mairie de**
**Saint-Léonard de Noblat**
Service espaces verts
(Yannick Matuszczak)
Place du 14-Juillet (87400)

**Tél. : 05 55 56 92 11**
espaces-verts@ville-saint-leonard.fr

# Un jardin à partager avec ses enfants

**"Le jardin partagé" est le nouvel ouvrage de Sandrine-Marie Simon à dévorer sans modération tant par la beauté du texte que par ses illustrations !**

Savez-vous ce que fait papy Jean ? Il partage son jardin avec tous ses voisins et ses amis. Alors, quand on partage un jardin, on partage des fruits, des légumes, mais aussi beaucoup de bonne humeur !

**Qui sont Sandrine-Marie Simon (auteure) et Philippe Gaufreteau (illustrateur) ?**

## > L'auteure

La vie de Sandrine s'anime autour du respect des enfants et de la Nature. Maman de trois enfants, enseignante, elle aide son mari à construire une maison en paille !
Elle a aussi ouvert des ateliers pour les familles, histoire de partager plein de petits bonheurs ...

## > L'illustrateur

Philippe est illustrateur pour petits et grands, considérant qu'en chaque grand se cache un petit et réciproquement.
Amoureux de la poésie des situations, admirateur inconditionnel de Tati, Devos, et autres Slava Plunin, il se cantonne longtemps dans le domaine de la "communication" avant de venir à la littérature jeunesse à la naissance de ses enfants.

**Pour contacter l'auteure**
**05.87.08.20.98**
**sandrine-marie.simon@laposte.net**

***"Le jardin partagé" est paru aux éditions "Pourpenser"***

# Un roman noir à Saint-Léonard...

**Un roman policier dont l'action prend racine dans les vieilles ruelles de notre bourg !**

Imaginez une jeune lycéenne sans histoire, qui, un soir de Septembre, part faire un footing sur la route départementale menant à Auriat. Imaginez maintenant un capitaine de gendarmerie venu tout droit de Russie, un peu cabossé par la vie et peu enclin à l'indulgence. Imaginez enfin des adolescents en déshérence sur Facebook.

**Vous êtes alors prêts à vous plonger dans la lecture de "Vent d'Est sur la Collégiale".** Un roman noir mais aussi drôle. Un roman qui évoque Saint-Léonard et ses habitants mais aussi la Russie contemporaine de Poutine. Un roman qui peut s'adresser aussi bien aux adolescents qu'à leurs parents et grands-parents.

## Qui est Laurence Jardy ?

*Habitante de Saint-Léonard de Noblat depuis une quinzaine d'années, elle s'est inspirée de l'atmosphère si particulière de notre bourg, de sa Collégiale où tournent les choucas à la nuit tombée. Elle enseigne le français au collège Jean-Moulin d'Ambazac. Elle est partie à la rencontre de ses lecteurs le 19 septembre dernier, lors d'une séance de dédicaces à la Maison de la Presse.*

Marc MERCIER
Électricité générale
Beynat
87400 SAINT LÉONARD DE NOBLAT
marc.mercier.electricite@orange.fr
06-07-86-58-66

COMPETENCE
Ets. GRANET
Antenne et Parabole
Service après vente
CANALSAT
CANAL+
TNT
6 bis avenue Jean MOULIN
87400 St LEONARD de NOBLAT
Tél : 05 55 56 22 67 - Port : 06 87 56 74 41

PRESTO
Pizzeria - Grill
SPÉCIALITÉ BURGER
QUALITÉ LIMOUSINE
29 Avenue Jean Moulin
(Route de Bujaleuf)
87400 Saint Léonard de Noblat
05 87 19 62 42
Sur Place ou à emporter

AREAS assurances
Régis OFFRE
Agent général
Toutes assurances
Particuliers et Professionnels
Epargne, placements, retraite, santé...
Tél. : 05 55 56 20 53
re.offre@areas-agence.fr
18 place de la République
87400 Saint-Léonard-de-Noblat

La Maison du Massepain
Pâtisserie
St Léonard de Noblat
Tél : 05.55.56.23.07

Le Monde de Léo & Léa
www.leo-lea.com
contact@leo-lea.com
Jeux & Jouets en bois
Jeux de société
Activités créatives
Tél. 05 55 37 15 49
16, rue de la Liberté
87400 St Léonard de Noblat

nobl'accueil
5 Chambres et 12 personnes, ouvert toute l'année,
tarifs dégressifs WE et séjours.
05 55 37 17 16 06 89 41 67 57
27 Avenue de Limoges
87400 Saint Léonard de Noblat
www.noblaccueil.fr noblaccueil@gmail.com
Clévacances
Espace détente relaxation sur RV

BIO-TY-DOG
Salon de toilettage canin toutes races
Soins naturels et biologiques
OUVERT
du lundi au vendredi de 9h à 18h
Villeneuve
87400 St-Léonard de Noblat
www.biotydog.com
Tél. 05 55 56 26 74
sur RDV

# Chevaliers & Limousines unis le temps d'un week-end

**Les 22 et 23 août derniers, le cœur de Saint-Léonard de Noblat battait au rythme des tambours des troubadours le temps d'un retour vers le passé ! La ville célébrait également l'anniversaire de l'une de ses plus anciennes célébrités : la race bovine limousine !**

La cuvée 2015 des Médiévales de Saint-Léonard fut une réussite, malgré un épisode pluvieux. Rien n'aurait été possible sans l'énergie, l'implication et la passion des bénévoles pour faire de la cité, le théâtre d'une superbe fête durant deux jours.

Chevaliers, ménestrels, gentes dames et troubadours ont festoyé le temps d'un week-end à la cité des Miaulétous qui, pour l'occasion, avait revêtu ses plus beaux habits, grâce au formidable travail de couturières dévouées. **Plus de 500 oriflammes et drapeaux ornaient la ville.**

La compagnie ARCADIA a attiré et distrait le public par son dynamisme et son enthousiasme communicatif. Farces, jonglerie, déambulations, combats de chevaliers, tir à l'arc, etc. ont animé les venelles du centre ancien historique.

Saluons aussi la **trentaine d'artisans médiévistes** (soit deux fois plus que l'édition précédente ! ) qui a répondu favorablement aux missives de la Guilde des Joueurs Associés.

La Municipalité tient à adresser des félicitations particulières aux bénévoles de la **Guilde des Joueurs Associés**, du **Comité d'animation**, de "**Connaissance & Sauvegarde**", des **Amis du Musée Gay-Lussac**, et à l'association des commerçants, **AVEC Saint-Léonard**, qui n'ont pas compté leurs heures pour que cette nouvelle édition soit encore plus belle que l'an passé.

**Un grand merci** à celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour faire de Saint-Léonard de Noblat, une ville à vivre où il faut osez le détour !

*Démonstration de diabolo par la compagnie ARCADIA*

*Atelier enluminure (6/12ans) organisé par le Pays Art et Histoire de Monts et Barrages à la bibliothèque*

*La lice installée au coeur du centre ancien historique (place de la République)*

# 30 ans ça se fête !

En 1985, Robert Moreau, Patrice Tandeau de Marsac et Alain Pérabout, alors respectivement président du Comice Agricole et Conseillers municipaux, prennent le pari fou de créer une manifestation populaire visant à promouvoir le jeune bovin limousin mâle. 30 ans plus tard, le public est toujours au rendez-vous avec les agriculteurs du territoire qui travaillent sans relâche pour la valorisation de leurs savoir-faire séculaires. Viande de haut de gamme, dont la renommée n'est plus à prouver, la qualité de la race limousine est le fruit d'un travail de patience et d'exigence de la part de nos éleveurs.

## 1 500 repas servis au cours des deux jours

Sous la halle marchande, la vente de viande directe sous forme de caissettes "barbecue" de 5 kg, le traditionnel concours de boucherie et d'élevage, la vente aux enchères, le lâcher de ballons, les dégustations au bar à viande offertes par Limousin Promotion, le simulateur de pêche, etc. ont mobilisé la foule, pour preuve les 1 500 repas servis durant le week-end !

**Félicitations à la soixante de bénévoles du Comice agricole** qui a préparé durant une année cette édition anniversaire.

*Combat de chevaliers au coeur de la lice animée par les bénévoles de la Guilde des Joueurs Associés*

Rendez-vous les 20 & 21 août 2016 avec, la veille des festivités, le départ de la dernière étape du **Tour du Limousin** !

*Fête de la Viande : classement des animaux reproducteurs*

*Marché médiéval : tailleur de pierre*

*Marché médiéval : pour le 2e année, le forgeron a présenté son métier au travers d'animations avec le public*

*Marché médiéval : dentelle au fuseau*

*Inauguration de la 31e Fête de la Viande en présence d'élus locaux, départementaux et régionaux - photo : N.Duchier*

| ASSOCIATION | OBJET | CONTACT | COORDONNÉES |
|---|---|---|---|
| **ACPG & CATM** | Anciens combattants | Jack Peyrichou | **05 55 56 98 71** |
| **AMAP de Noblat (La Main au Panier)** | Vente directe producteurs consommateurs | Benoît Rocher | **amapdenoblat@hotmail.com** |
| **Amicale des anciens élèves du collège/lycée Bernard-Palissy** | | Nicole Lazzaro | **05 55 56 14 74** |
| **Amicale des donneurs de sang** | | Eliane Vallet | **05 87 75 71 93** - **eliane.vallet@free.fr** |
| **Amicale des Normands en Limousin** (1) | | Jacqueline Thérèse | **05 55 56 88 95** |
| **Amicale des sapeurs-pompiers** | | Isabelle Merle | **06 24 45 28 14** - **cis.st-leonard@sdis87.fr** |
| **Amis de Raymond Poulidor** | | Jean-Pierre Micaud | **05 55 56 20 17** |
| **Amis de Séguénéga** | Jumelage paroisse de Séguénéga | Béatrice Fournet-Reymond | **06 32 18 80 06** **b.fr.architecture@orange.fr** |
| **Amis des Orgues** | | Michel Pauliat | **05 55 56 01 89** |
| **Amis des Vieux** | | Jacqueline Vardelle | **05 55 56 08 66** |
| **Amis du Musée Gay-Lussac** | | Michel Métrot | **05 55 49 03 16** - **mmetrot@aol.com** |
| **A.N.A.C.R** | Combattants de la Résistance | Marcel Darfeuille | **05 55 56 21 21** **marcel.darfeuille@free.fr** |
| **(L') Arbre aux Enfants** (1) | Activités d'éveil pour les 3/5 ans | Laetitia Brunel Aurélie Matern | **06 61 95 33 52** **06 29 22 43 03** |
| **Association cantonale d'action en faveur des personnes âgées** | | Françoise Voisin | **05 55 56 09 97** **acafpa@sfr.fr** |
| **Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)** | | Jean-Claude LISSANDRE | **05 55 56 23 91** |
| **AVEC Saint-Léonard** | Association des commerçants | Carine Simonet | **05 55 56 29 22** **avecsaintleonard@gmail.com** |
| **Basket Club** | | Patrice Peix | **06 88 40 85 34** - **bcusstleonard87@hotmail.fr** |
| **Bande de bulles** (1) | Organisation du festival BD à Saint-Léonard | Mickaël KAPSTEIN | **festivalbdsaintleonard@gmail.com** |
| **Bridge club** | | Claude Andrieu | **05 55 56 26 95** |
| **Cercle Saint-Léonard** | Animation culturelle | Marie-Thérèse Malbet | **05 55 56 01 93** **pierre.malbet@orange.fr** |
| **Chap'ARTS-D** (1) | Evènements autour de la musique électronique | Laurent Dauphin | **06 74 86 23 84** **leloup51@outlook.fr** |
| **Choeur Saint-Léonard** | Chorale | Dominique David | **05 55 56 08 50** - **djldo87400@orange.fr** |
| **Club du Theil** | Histoire de l'aviation | Alain Delille | **05 55 75 86 73** |
| **Comice agricole** | | Jean-Michel Moreau | **05 55 56 51 21** **comiceagricole.stleo@orange.fr** |
| **Comité d'animation** | | Christian Zanna | **06 84 36 57 87** **comite-animation-st-leonard@orange.fr** |
| **Comité des Ostensions** | | Michel Defaye | **contact@ostensions-saint-leonard.fr** |
| **Comité de la société des membres de la Légion d'Honneur** | | Clément Mathieu | **05 87 21 80 90** **clement-mathieu@club-internet.fr** |
| **Confrérie du Massepain** | | Françoise Bigas | **05 55 56 19 47** |
| **Confrérie de saint Léonard** | | Jacques Plainemaison | **05 55 56 25 02** - **jplainemaison@aol.com** |
| **Connaissance et Sauvegarde** | Recherches historiques sur la ville | Martine Tandeau de Marsac | **05 55 56 54 88** **cssl.st.leonard@orange.fr** |
| **CUMA cantonale** | | Pascal Baslé | **05 55 75 34 71** |
| **CUMA Monts et Barrages** | | Pascal Degot | **06 84 64 11 89** |
| **Douce résonance** | Promotion musicale | Henri Courteix | **09 75 43 53 91** |
| **Ecole de jeunes sapeurs-pompiers (J.S.P)** | | Sophie Lafon Stéphane Parenteau | **06 88 59 57 24 et 06 08 33 23 20** **cis.st-leonard@sdis87.fr** |
| **Escotan Veire** | Animation culturelle | Aurélien Morinière | **escotanveire@gmail.com** |
| **F.N.A.C.A** | Anciens combattants d'Afrique du Nord | Raymond Donarier | **05 55 56 13 42** |
| **F.N.A.T.H** | Accidentés du travail, handicapés, mutilés | Pierre Jacquemain | **05 55 56 07 63** |

| ASSOCIATION | OBJET | CONTACT | COORDONNÉES |
|---|---|---|---|
| **Football** | | Ludovic Rapaud | **06 70 04 63 66** - **ludovic.rapaud@gmail.com** |
| **Foyer Rural Centre Social** | | | **05 55 56 11 18** **secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr** |
| **Godasses Ambazacoises** | Course à pied | Dominique Rosier | **05 55 56 25 98** |
| **Grimpeurs de Noblat** | Escalade | Christopher Ducher | **christopher.ducher@gmail.com** |
| **Groupement de Vulgarisation Agricole (G.V.A)** | | Yannick Poutaraud | **05 55 39 67 96** |
| **Guilde des joueurs associés** | Jeux de rôles, de plateaux, ... | François Salesses | **05 55 37 15 49** - **gdja87400@gmail.com** |
| **Gymnastique Volontaire** | | Nicole Usseglio | **05 55 56 78 83** - **nicole.usseglio@gmail.com** |
| **HistoRail** | | Jacques Ragon | **05 55 56 17 20** - **musee.historail@laposte.net** |
| **Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Léonard** | | Sylvain Tandeau de Marsac | **06 18 63 39 88** |
| **Judo Club** | | Jean-Michel Remont | **06 03 46 37 75** - **j.mr-87@hotmail.fr** |
| **Komar Sangkrouss Khmer** | | Phalynn Chum | **05 55 56 22 04** |
| **Les Retrouvailles** | Club du 3è âge | Suzanne Nouard | **05 55 56 11 55 ou 05 55 56 11 30** |
| **Lions Club - comité de St-Léonard** | | Jean-Louis Blond | **05 55 56 07 80** - **gerard.hangard@wanadoo.fr** |
| **Lo St-Marsaut** | Animation pont de Noblat | Thierry Chenel | **05 55 56 04 17** |
| **Moulin du Got** | | | **05 55 57 18 74** - **moulindugot@wanadoo.fr** |
| **Noblat Aquatique Club** | | Carole DECHAMP | **06 70 18 38 38** **noblataquatiqueclub87@gmail.com** |
| **Noblat Canoë Club Nature** | | Stéphane BORDE | **06 79 39 04 54** - **noblat.canoe@gmail.com** |
| **Noblathlétique** | | Charly Letard | **06 22 07 20 31** - **noblathletique@yahoo.fr** |
| **Nouvelle Génér@tion** (1) | Activités culturelles | Hervé Coulaud | **06 82 56 06 56** - **herve.coulaud@yahoo.com** |
| **Papa, maman, l'école et moi** | Parents d'élèves | Aurélie Prémaud | **06 64 21 26 12** **papamamanlecoleetmoi@gmail.fr** |
| **Refuge des Pèlerins de St-Jacques** | | Jean-Louis David | **05 55 56 08 50** - **djldo87400@orange.fr** |
| **Restos du Coeur** | | Gérard Jeantaud | **05 55 56 67 73 ou 06 67 41 96 91** |
| **Rock my Rock** | Soutien aux enfants | Marie-Rose Jeziorski | **asso_rock_my_rock@yahoo.fr** |
| **Rugby** | | Philippe Vincent Jean Barrenechea | **06 33 00 56 57 et 06 21 08 49 36** **ussaintleonard.rugby@gmail.com** |
| **Saint-Léonard Balesti** | Jumelage avec la ville roumaine de Balesti | Christelle Mimpontel | **05 87 41 78 21** **christelle.mimpontel@sfr.fr** |
| **Saint-Léonard Handball** | | Laurent Laudoueneix | **05 55 56 89 12** - **dape87400@gmail.com** |
| **Secours Catholique** | | Olivier Tandeau de Marsac | **07 86 29 15 91** |
| **Secours Populaire** | | Andrée Legresy | **05 55 56 23 42** |
| **Shotokan Karaté Club** | | Jacky Debas | **05 55 56 17 42 ou 07 87 05 21 67** **jacky.87@neuf.fr** |
| **Société de pêche** | | André Audoin | **05 55 56 30 80** - **andre.audoin@free.fr** |
| **Tennis club** | | Isabelle Lajat | **06 19 79 01 17** - **isabelle-lajat@orange.fr** |
| **Union cycliste Royères/Saint-Léonard** | | Pascal Terracher | **05 55 33 29 56 ou 06 16 70 56 11** **pascalpeggy@live.fr** |
| **Union gymnique Panazol** | Gym enfants (3 à 5 ans) | Didier Hébras | **06 74 63 19 14** - **hebras.didier@orange.fr** |
| **UFAC** | Anciens combattants | Daniel Bironneau | **05 55 56 06 76** |
| **Union musicale** | | Fabien Béchameil | **06 47 92 77 65** - **umstleonard@gmail.com** |
| **US pétanque** | | René Prémaud | **05 55 56 21 91** - **op.denis@laposte.net** |
| **Volants de Noblat** | Badminton | Vincent Maronneau | **06 61 12 05 48** - **volantsdenoblat87@yahoo.com** |
| **VTT Miaulétou** | | Nicolas Leclerc | **05 55 56 24 85** - **mani.leclerc@orange.fr** |

*Bon à savoir !* : Le guide des associations disponible en mairie. Il est téléchargeable depuis le site Internet de la ville (**www.ville-saint-leonard.fr/les associations**) et la page Facebook®.

(1) ***nouvelle association communale***

# La Fête des Associations

*Remise de récompenses aux "sportifs méritants" dans la halle marchande*

**Samedi 12 septembre, la 3è édition de la "Fête des Associations" s'est déroulée à l'espace Denis-Dussoubs. Malgré une matinée à la météo peu prometteuse, le public est venu à la rencontre des bénévoles. La journée s'est achevée à la halle marchande où les "sportifs méritants" ont été mis à l'honneur.**

Relancée en 2011, la fête des associations rencontre toujours une bonne adhésion de la part des bénévoles associatifs et des habitants du territoire. Cette manifestation répond à trois objectifs :

> Permettre aux membres de chaque association de se rencontrer et d'échanger
> Enregistrer de nouvelles adhésions
> Se faire connaître auprès du public

**41**
associations ont participé à cette nouvelle édition de la fête des associations

La richesse de notre tissu associatif miaulétou est une chance pour notre ville ; peu de communes de même taille peuvent se targuer d'une telle pluralité puisque nous recensons **77 associations communales dont 6 ont vu le jour en 2015.**

Chaque année, près d'une centaine de manifestations est organisée sur le territoire communal. Nous le devons en grande partie à tous les bénévoles qui s'investissent quotidiennement et participent, ainsi, à créer un lien social indispensable au bien vivre ensemble. Nous ne les remercierons jamais assez !

## Les "sportifs méritants" à l'honneur

Cette fête des associations s'est terminée sur une note décontractée avec une remise de récompenses aux sportifs méritants, désignés par chaque club. Sacs en coton, tee-shirts et crayons ont été offerts avant de partager le verre de l'amitié !

# L'album photos *de cette journée ...*

*Bande de bulles*

*Les Volants de Noblat (badminton)*

*Saint-Léonard handball*

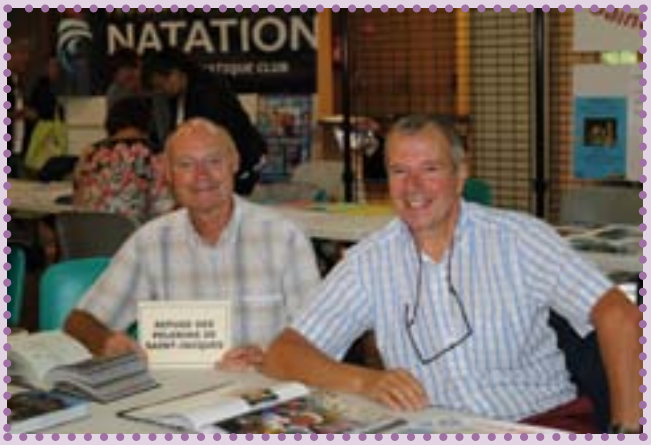


*Refuge des Pèlerins de Saint-Jacques et Comité des Ostensions*

*Le Moulin du Got et Connaissance et Sauvegarde*

*Noblat Aquatique Club (NAC)*

*Rugby*

*Amis du Musée Gay-Lussac*

# Un Festival de bulles à Saint-Léo

**Pensez déjà à réserver vos journées du 3, 4 et 5 juin 2016… car Saint-Léonard de Noblat s'enorgueillira alors de son 1er Festival de Bandes dessinées ! C'est toute la cité qui se trouvera alors "embullée" pendant 3 jours car la quarantaine d'auteurs de bandes-dessinées invités seront dispersés dans tout le centre-ville avec une extension vers les lieux scolaires (écoles, lycées, collèges). Un sacré programme…**

Cette idée a germé dans la tête d'un petit groupe de passionnés, a pris de l'ampleur puis s'est transformée en manifestation concrète. Ce festival a plusieurs ambitions avouées.

Tout d'abord, promouvoir le 9è Art pour faire découvrir sa richesse à un public curieux de rencontrer, à ses portes, un univers imaginatif, fantasmagorique, onirique, sombre, léger, enfantin, adulte… bref : pléthorique en émotions.

Une deuxième ambition est également de promouvoir notre territoire en le faisant découvrir à un vaste public attiré par cette manifestation culturelle. Déam-buller dans la ville autour de notre magnifique Collégiale, dans la cité médiévale, sera aussi l'occasion de la (re)découvrir et de lui rendre hommage pour un public, que **l'association Bande de Bulles, à l'origine du projet,** espère nombreux.

Le monde de la bande-dessinée est un monde gai et fédérateur qui place l'échange au cœur des rencontres : échange entre passionnés, collectionneurs, mais aussi pour les novices la possibilité, avec la diversité des genres qu'offre un Festival, de partir à la découverte de styles, d'œuvres et d'auteurs nouveaux en toute simplicité, en prenant leur temps.

Enfin, la dernière ambition, et ce n'est pas la moindre, sera d'offrir aux Miaulétous trois jours de fête et de divertissement. Le vendredi sera surtout consacré aux scolaires qui seront invités et participeront au Festival. Plusieurs projets seront menés durant l'année 2015/16 dans divers établissements scolaires autour de la B-D, dont l'acmé sera la journée du vendredi, à la rencontre des auteurs et des dessinateurs, et autour d'ateliers pédagogiques et culturels. **Le samedi et le dimanche seront largement consacrés aux dédicaces, aux rencontres avec les auteurs** (Servais, Blanc-Dumont, Crisse, Stédo, Sobral, Janvier, Angleraud, Meddour, Morinière, etc. soit environ quarante auteurs en tout aux débats/conférences, au visionnage de films en relation avec la BD et à la découverte de magnifiques expositions de planches de BD (Jean-Claude Servais, Michel Blanc-Dumont, Loïs Petillot, etc.). Le samedi soir, une grande soirée avec concert sera ouverte à tous et aura lieu à Beaufort afin de régaler les papilles après les neurones.

Jean-Claude
**Servais**
sera l'invité d'honneur
de ce 1er Festival

L'invité d'honneur du Festival sera Jean-Claude Servais qui a accepté de créer l'affiche du Festival *(voir visuel ci-dessous)*. L'exposition consacrée à son œuvre sera centrée autour des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Pour que ce Festival soit un succès il a aussi besoin de toutes les bonnes volontés pour accueillir, seconder (voire transporter !) les auteurs, distribuer les flyers et encadrer les visiteurs.

En postam-bulle, nous espérons que le Festival de la Bande-dessinée de Saint-Léonard-de-Noblat sera un grand succès… à renouveler sans modération !

**Infos au 06 64 52 50 25 (Michael Kapstein)**
**festivalbdsaintleonard@gmail.com**

*Affiche du 1er Festvial*
*© Jean-Claude Servais - reproduction interdite sans autorisation*

*De gauche à droite : Alain Darbon, Maire de Saint-Léonard de Noblat, Gérard Vandenbroucke, président de la région Limousin, Michel Defaye, président du comité des Ostensions*

# Une reconnaissance mondiale *pour les Ostensions Limousines*

**Le 23 avril dernier, Saint-Léonard de Noblat, comme l'ensemble des villes Ostensionnaires, recevait un parchemin justifiant son appartenance au patrimoine immatériel de l'Humanité *(voir notre photo ci-contre)*. Ce document a trouvé naturellement sa place à la mairie.**

Cette reconnaissance renforce la motivation des bénévoles pour la préparation des fêtes de 2016. Elle nous oblige aussi à maintenir, voire améliorer, la qualité de notre réception et de notre organisation. Grâce au rayonnement du saint fondateur de notre cité, **Saint-Léonard est la seule ville Ostensionnaire à accueillir depuis plus de cinquante ans de nombreuses délégations étrangères**.

Nos amis Italiens, Allemands, Belges, Suisses, Maltais, Burkinabés... ont déjà répondu favorablement à notre invitation, sans oublier **nos fidèles amis de Drusenheim** (1) qui seront nombreux à partager ce grand moment de convivialité. Cette fête septennale donne aux Miaulétous une occasion exceptionnelle d'ouverture sur le monde. Nous serons tous au rendez-vous. Profitons de l'automne et de l'hiver pour préparer au mieux l'accueil, la décoration et les animations autour des Ostensions.

## Exposition *du cinquantenaire*

Si vous disposez de documents d'archives et souhaitez participer à l'exposition, vous pouvez prendre contact avec Agnés Gastou à la bibliothèque municipale au **05 55 56 76 87.**

## Programme *prévisionnel*

> 19 mars : ouverture des ostensions 2016 et montée du drapeau
> A partir du 24 avril : mise en place des décorations
> Du 1er au 15 mai : conférences, expositions
> 7 mai : journée des délégations
> **8 mai : Ostensions**

# Journée mondiale *Alzheimer*

Le COGLIM, en partenariat avec le Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages, organisent le mercredi 23 septembre deux animations à l'occasion de cette journée.

> 14h : ciné-débat avec la projection du film ***"Où va la mort des jours ?"***
> 16h : stands d'informations

**RDV à la salle des fêtes Denis Dussoubs** où vous pourrez échanger avec des professionels de la santé (neurologue, cadre de santé, ...) et les partenaires de cette action.

**Infos au 05 55 14 03 16 (COGLIM)**
Ouvert à tout public - entrée gratuite

# Mieux maîtriser vos *dépenses d'énergie*

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Saint-Léonard de Noblat, en partenariat avec EDF Solidarité, organise **une réunion publique** d'informations, de conseils et d'échanges sur la maîtrise de votre énergie.

**Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 15 octobre à 18h à la salle des fêtes Denis-Dussoubs**. A l'issue de la réunion un kit énergie vous sera offert par EDF Solidarité.

**Infos au 05 55 56 00 13**
**accueil@ville-saint-leonard.fr**

# Vos prochains rendez-vous

## OCTOBRE

| Animation | Date | Rendez-vous | Plus d'infos ... |
|---|---|---|---|
| **Un café, des langues** | **Samedi 3** | Bibliothèque à 10h30 | |
| **Exposition** " Jean-Baptiste Boudeau épicier/photographe dans la campagne limousine" | **Du 6 au 31** | Bibliothèque | Visible aux jours et heures d'ouverture au public |
| **Heure du conte** : "Les 3 chouettes et autres animaux de la nuit" | **Samedi 10** | Bibliothèque à 11h | Enfants plus de 3 ans |
| **Soirée country** *(organisée par le comité d'animation)* | **Samedi 10** | Salle des Fêtes à 20h30 | Office de tourisme au 05 55 56 25 06 |
| **Thé dansant** *(organisé par le comité d'animation)* | **Dimanche 11** | Salle des Fêtes à 15h | Office de tourisme au 05 55 56 25 06 |
| **Exposition** des créateurs amateurs | **Du 12 au 31** | Foyer Rural | Foyer Rural au 05 55 56 11 18 |
| **Heure du conte :** "Histoires pour avoir peur" | **Samedi 17** | Bibliothèque à 10h30 | Spéciale "petites oreilles" : enfants de 9 mois à 3 ans |
| **Pièce de théâtre** "Les belles-soeurs" (comédie) | **Samedi 17 Dimanche 18** | Salle des Fêtes à 20h30 *(samedi)* et 15h *(dimanche)* | Tarif unique : 5 € et gratuit pour les moins de 10 ans |
| **Loto** | **Dimanche 25** | Salle des Fêtes à 14h | Organisé par "Les Amis des Vieux et Les Retrouvailles" |
| **Collecte de sang** | **Lundi 26** | Hôpital Monts et Barrages | RDV de 14h30 à 19h |
| **Loto** | **Vendredi 30** | Salle des Fêtes à 20h | Organisé par le club de foot |

## NOVEMBRE

| Animation | Date | Rendez-vous | Plus d'infos ... |
|---|---|---|---|
| **Conférence** sur le Transsibérien | **Mardi 5** | Salle des Conférences à 20h30 | Foyer Rural au 05 55 56 11 18 |
| **Remise des prix du concours des maisons fleuries et accueil des nouveaux arrivants** | **Vendredi 6** | Salle des Fêtes à 19h15 | Service communication de la mairie au 05 55 56 92 07 |
| **Un café, des langues** | **Samedi 7** | Bibliothèque à 10h30 | |
| **Exposition** photos | **Du 9 novembre au 4 décembre** | Foyer Rural | Foyer Rural au 05 55 56 11 18 |
| **Repas** au profit des Ostensions | **Mardi 10** | Salle Maurice Bastin à 19h | Réservations au 05 55 56 08 94 |
| **Commémoration** | **Mercredi 11** | Monument aux morts | RDV à 11h15 |
| Soirée **"Cant'on musics"** | **Samedi 14** | Salle des Fêtes à 20h30 | Foyer Rural au 05 55 56 11 18 |
| **Fête de la Quintaine** | **Dimanche 15** | Place de la Libération à 15h | Office de tourisme au 05 55 56 25 06 |
| **Quinzaine jeux** | **Du 16 au 28** | Salle des Fêtes | Foyer Rural au 05 55 56 11 18 |
| **Exposition** "Voyage au pays des Inuits" | **Du 17 novembre au 15 décembre** | Bibliothèque | Visible aux jours et heures d'ouverture au public |
| **Spectacle** "Histoires d'ours et autres narvals" | **Samedi 21** | Salle des Fêtes à 11h | Enfants plus de 5 ans |
| **Atelier** "Découverte de l'alphabet Inuit" | **Samedi 21** | Bibliothèque de 14h à 16h | Enfants plus de 8 ans |
| **Heure du conte :** " Histoires de pays où l'hiver ne finit jamais !" | **Samedi 24** | Bibliothèque à 11h | Enfants plus de 3 ans |
| **Spectacle :** "Mais qui a volé les poissons de Saqiyuq ?" | **Samedi 28** | Salle des Fêtes à 11h | Enfants de 9 mois à 3 ans |
| **Bal'Trad** | **Samedi 28** | Salle des Fêtes à 20h30 | Stage de danses trad' l'après-midi |

**Léonard CHAUSSURES**

Monique BLONDEL
3, rue des Sapeurs-Pompiers
87400 Saint-Léonard-de-Noblat

CHAUSSURES - MAROQUINERIE - PANTOUFLERIE

05 55 56 37 60

IMMOBILIÈRE SAINT LOUIS

La clef de vos vos projets

Catherine CANOU
Directrice d'agence
29 Avenue Jean Moulin
87400 St Léonard de Noblat
05556965150630621810
www.immosaintlouis.com
immolouis@aol.com

Le Miaulétou

bar - tabac - snack - loto
05-55-57-19-75
06-81-31-22-34
Place du champ de Mars 87400 St Léonard de Noblat

Instant Coiffure

05 55 56 76 53

Route de Bujaleuf 87400 Saint-Léonard de Noblat

AU MARCHÉ LIMOUSIN

Fruits - Légumes - Fromages - Charcuterie
Vins - Fleurs et plants

26, route de Bujaleuf 87400 St-Léonard de Noblat

05 55 42 71 50

Jours et heures d'ouverture :
8h30 à 12h30 et 15h à 19h du mardi au samedi

CE MA FLEUR

Christine GALLEMAND-MORLON
— Paiement CB à distance —
*lundi :10h-12h et 12h-19h*
*mardi au samedi : 9h à 12h30 et de 14h à 19h15*
*dimanche : 9h à 12h30*
21, avenue du Champ de Mars
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT
Tél. 05 55 69 25 52

La grange des Saveurs

Café - Thé - Epicerie Fine

Tél. 05 55 39 47 59
4, pl. Noblat
87400 St Léonard de Noblat

Harmonie d'Ô

Institut de beauté

Épilation - Soins du du visage et du corps
Bronzage sans UV

Galerie commerciale rue Jean Moulin
87400 St Léonard de Noblat

05.55.69.57.10

www.harmoniedo.com

Le Moulin du Got

# Une rentrée active

**Une saison se termine, celle des touristes en famille, des gens de passage ou des locaux visitant la région. La chaleur constante n'a pas arrêté les visiteurs un peu plus nombreux cet été que l'an dernier !**

**6 517**
visiteurs sont venus à la découverte du Moulin du Got cet été

Leur présence confirme la place prépondérante du Moulin du Got parmi les **sites les plus visités en Haute-Vienne**. Un été bien différent de 2014 mais avec un public tout aussi important.

## Rentrée pédagogique

Une autre saison débute maintenant, celle des couples de retraités, des groupes adultes en sortie pour la journée ou en séjour en Limousin et les scolaires qui ont repris le chemin de l'école.

Les classes qui souhaitent commencer un travail pédagogique sur le développement durable et le recyclage des papiers viennent visiter l'exposition "La seconde vie du papier". Déjà près de **2 000 élèves, au printemps,** ont admiré le travail d'artistes métamorphosant les déchets papier en œuvres d'art. Après la visite au cours de laquelle les gestes du tri et la boucle du recyclage n'auront plus de secret pour eux, les élèves participent à des ateliers créatifs. Au programme : fabrication de papier recyclé à la main, gravure sur vieux carton et collages à la manière des artistes exposés pour sublimer les vieux papiers de la corbeille. Un concours en partenariat avec l'Inspection Académique, entre autres, récompensera en 2016 les classes qui travailleront sur le sujet.

## Rentrée artisanale

Dans la boutique du moulin, de nouveaux produits en carton et papier sont proposés depuis cet été. Des objets de décoration (miroirs, mobiles, boîtes, bonbonnières et lampes) complètent joliment le vaste choix de papiers, carnets, cartes et autres créations du moulin.

**Dès à présent, les imprimeurs débutent la production des cartes de vœux originales !**

## Rentrée éditoriale et littéraire

Toute l'année, on produit dans l'imprimerie du moulin des livres ou recueils de nouvelles et poèmes pour des éditeurs ou à compte d'auteur ; mais le moulin édite aussi quelques publications et cet été a vu l'arrivée du 1er catalogue d'exposition.

Depuis quelque temps, le public, enthousiaste, réclamait un catalogue à défaut de pouvoir acheter les œuvres ! C'est chose faite aujourd'hui avec cette belle publication qui valorise le travail des artistes et celui du moulin, maître d'œuvre de ce grand événement "La Seconde vie du papier ou le déchet sublimé" à découvrir au moulin juqu'au 23 décembre 2015.

Production de papier d'art, impressions typographiques, expositions, ateliers, visites, spectacles, ... Le Moulin du Got est un lieu aux multiples activités où l'on prépare déjà l'**événement 2016 : Jardins de papier, à suivre ...**

Boutique ouverte jusqu'au 23 décembre du mercredi au vendredi, de 14h à 17h30 et durant les visites guidées.

### Bon à savoir !

**Jours et horaires des visites guidées :**

>> ***Septembre*** :
du mercredi au samedi à 15h

>> ***Octobre*** :
Du 3 au 21 : mercredi et samedi à 15h
Du 22 au 31 : du mercredi au samedi à 15h

>> ***Novembre et décembre*** :
Du 4 novembre au au 16 décembre : le mercredi à 15h
Les 21, 22 et 23 décembre : à 15h

# A découvrir au Moulin du Got

## >> Pour les adultes :

**COURS D'ENLUMINURE SUR PARCHEMIN**
Animé par Denis Girard, enlumineur
**Lundi 12 octobre**
**Lundi 9 novembre**
**Mardi 10 novembre**
**Mercredi 11 novembre**
**Lundi 14 décembre**

**STAGE DE SCULPTURE EN PAPIER MÂCHÉ**
**Jeudi 22 octobre et vendredi 23 octobre**

## >> Pour les enfants :

**CRÉATION ET RÉCUP**
Enfants de 3 à 6 ans : **mercredi 21 octobre**
Enfants de 6 à 12 ans : **vendredi 30 octobre**

**CRÉATION D'UN TABOURET EN CARTON**
Enfants à partir de 10 ans : **mercredi 28 octobre**

**FABRICATION DE MARIONNETTES EN PAPIER MÂCHÉ**
Enfants de 3 à 5 ans : **jeudi 29 octobre**

## >> Pour toute la famille :

**SPECTACLE DE CONTES :**
**"Laissez parler les petits papiers"**
**Vendredi 27 novembre à 18h30**
Tout public à partir de 6 ans

*Votre contact*

*Le Moulin du Got*
*Le Pénitent*
*87400 Saint-Léonard de Noblat*
**Tél. : 05 55 57 18 74**

**www.moulindugot.com**
**moulindugot@wanadoo.fr**
**Page Facebook®**

HistoRail®

# L'exposition "Trains pour l'Enfer" joue les prolongations

**L'été 2015 s'achève sur une situation contrastée mais l'automne s'annonce plus clément !**

Alors que la canicule nous faisait craindre le retour à des chiffres très bas de 2003, que les 15 premiers jours de juillet semblaient confirmer, **la fréquentation estivale est en hausse de 16 % par rapport à 2014.** Le premier semestre a connu lui aussi des hausses significatives : + 72 % de fréquentation. Cela est dû à plusieurs facteurs : l'exposition "Trains pour l'Enfer" qui nous a conduit à faire une plus grande promotion, à ouvrir davantage le musée, un accueil mieux organisé avec la remise d'un excellent guide de visite en français (très bientôt disponible en anglais). La satisfaction générale des visiteurs, petits et grands, dont certains restent plus longtemps que leur prévision, donnent le plaisir d'un travail accompli qu'il nous faut toujours améliorer car nous recevons des visiteurs "récidivistes" qui apprécient les changements ! Nous avons aussi remarqué une plus grande fréquentation de Miaulétous et nous les remercions sincèrement.

Exceptionnellement, le musée est ouvert les mercredis et samedis de 14h à 18h durant le mois de septembre **L'exposition "Trains pour l'Enfer" est prolongée jusqu'au samedi 26 septembre** pour les visiteurs individuels. Alors, si vous souhaitez la voir, dépêchez-vous !

Au mois de novembre, le musée ouvrira à nouveau ses collections à l'occasion de la **Fête Nationale du Train Miniature**. A cette occasion, nous présenterons avec plus de détails la manifestation nationale du Cercle du Zéro (trains à l'échelle du 1/43, 5è) prévue les 21 et 22 mai 2016 à la Halle aux Sports de Saint-Léonard.

D'autres initiatives sont à l'étude pour améliorer les collections surtout au niveau de nos réseaux de trains miniatures pour les rendre plus attractifs.

Terminons par un mot sur le premier concert, gratuit, donné le vendredi 28 août à partir de 18h dans les locaux d'HistoRail. Le groupe **Mandingo Pulse,** sous l'impulsion de Henri Courteix, a donné le meilleur de lui-même, et a fait résonner HistoRail pendant deux heures d'une musique envoûtante, mêlant la guitare, le N'goni, la flûte, le saxo, des percussion africaines,… Merci aux trois musiciens remarquables de ce groupe qu'HistoRail va s'efforcer de faire connaître. A renouveler !

**Infos au 05 55 56 11 12**
**www.historail.com**
**http://boutdrail.blogspot.com**
**Suivez HistoRail sur Facebook® et Twitter**

Musée Gay-Lussac

# Un été qui a fait du bruit

**Le mois de juillet fut un moi festif au musée avec l'exposition "Osez le son" durant la semaine du 14 juillet.**

Les figures de Chladny ont émerveillé petits et grands. Les plus anciens ont apprécié de réentendre les chansons de leur enfance avec les lecteurs de l'époque. Les plus jeunes ont appris par des expériences adaptées, les caractéristiques d'un son mais aussi les effets physiologiques des musiques amplifiées et la nécessité de protéger nos oreilles.

**400**
curieux sont venus découvrir et participer à l'exposition "Osez le son"

La conférence sur les musiques amplifiées, présentée par Arnaud, Fred et Jérémy, a permis de faire une synthèse sur le son, parfaite conclusion à notre exposition. Pour finir la journée en musique, dans le cadre des 10 ans du Festival "1001 notes", le Trio Karénine a fait vibrer la collégiale. Le président, Michel Métrot, remercie tous les bénévoles qui ont assuré le franc succès de cette semaine sur le son.

Nous présentons nos excuses à tous les visiteurs qui ont trouvé porte close en arrivant au musée, un problème de personnel et l'impossibilité pour le groupe de bénévoles d'assurer toutes les gardes en est l'explication. La Société des Amis du Musée remercie tous les bénévoles qui permettent de perpétuer le souvenir de notre illustre savant Miaulétou.

**Infos au 05 55 56 11 12**
**www.gaylussac.fr - Suivez le musée sur Facebook®**

## Cinéma "REX"

# Ce n'est pas seulement *des séances en salle*

**L'été est déjà terminé et le cinéma REX a renouvelé, durant cette période, ses animations annuelles.**

Le 3è Cinémarche a réuni près de 70 personnes qui ont découvert de nouveaux courts-métrages, **de nouveaux lieux de visite** et de projection sur le territoire communal. La journée commença par la visite du musée Historail® où les bénévoles ont, avec passion, expliqué le fonctionnement des lignes de chemin de fer d'antan. En fin de matinée, M. et Mme Braem nous ont accueillis à l'ancienne école de La Grange où un rafraîchissement, bien mérité, attendait les marcheurs ainsi qu'une présentation historique de l'école par d'anciens élèves. Le pique-nique s'est déroulé au coeur du site exceptionnel du Prieuré de l'Artige. Restauré avec passion, M. et Mme Chateigner, les propriétaires, nous ont chaleureusement ouvert les portes de ce lieu. Les participants ont pu admirer la beauté du site encore trop peu méconnu des Miaulétous.

**Festival "Viso Veire" du 24 au 26 juillet**

Au total, **le festival a réuni 275 personnes.** Pour la première fois, la compagnie Multi Fa 7 a présenté son nouveau spectacle avant de le présenter aux Francophonies. Le lendemain, le fauconnier Patrice Potier a présenté son spectacle. Le dimanche a eu lieu au cinéma une séance de maquillage pour les enfants, la projection d'un film d'animation et un débat sur la biodynamique.

**"Poulidor Ier"**

Une soirée exceptionnelle a eu lieu le 29 juin avec la présentation en avant-première du documentaire "Poulidor Ier", réalisé par Patrick Jeudy, en présence de Raymond Poulidor : une salle pleine à craquer !

Au mois de novembre, le cinéma participera au **"Mois du documentaire"** avec des films tournés en Limousin et traitant principalement de la Première Guerre Mondiale. Nous espérons la présence de réalisateurs et d'historiens pour échanger lors de soirées débats.

**Votre avis nous intéresse !**

Pour nous adapter au mieux à vos attentes, un questionnaire intitulé "Le cinéma REX et vous" est disponible chez les commerçants, en mairie, à la bibliothèque, à l'Office de tourisme, au Foyer rural et au cinéma. Il est aussi téléchargeable depuis les sites Internet de la ville et du cinéma. Merci de votre participation.

**Infos au 05 55 56 03 50**
**www.cinemasaintleonard.fr**
**Suivez le cinéma sur Facebook®**

**Spectacle de fauconnerie lors du Festival Viso Veire**
*photo : N. Duchier*

## Bibliothèque municipale

# Dans les pas d'une illustratrice : *Marie Desbons*

**Dans le cadre du Prix départemental de l'album jeunesse "Je lis, j'élis 2015", la bibliothèque a convié Marie Desbons, jeune illustratrice à venir présenter son travail de dessin aux enfants de deux classes de CP de la commune.**

Cette rencontre, préparée par les enseignants, a permis de faire découvrir aux enfants l'univers coloré de Marie Desbons, au travers d'histoires très différentes déjà publiées par l'illustratrice. Les enfants sont donc arrivés pleins de curiosités et la rencontre en fut facilitée. Marie Desbons leur a montré les phases d'élaboration d'un dessin ; de la recherche de documentation au premier crayonné puis au dessin final. Elle leur a expliqué pourquoi elle choisissait tel style de dessin plutôt qu'un autre en fonction du texte à illustrer. Les questions n'ont pas manqué et les enfants, ravis, se sont plongés à leur tour dans l'élaboration d'un dessin, en suivant les indications données par l'illustratrice. Le résultat en a surpris plus d'un ! La séance s'est terminée par une dédicace. Pour découvrir les albums de Marie Desbons, venez vite les emprunter à la bibliothèque ! **Infos au 05 55 56 76 87 - www.bibliotheque-st-leonard-de-noblat.fr**

## *Bon à savoir !*

**Retrouvez les animations de la bibliothèque municipale dans la rubrique "Vos prochains rendez-vous" de ce bulletin municipal.**

# Rentrée scolaire :

*Rentrée des classes à l'école maternelle "George-Sand"*

**Mardi 1er septembre, les élèves de la commune ont repris le chemin de l'école maternelle, élémentaire ou de la cité scolaire Bernard-Palissy. C'était également le coup d'envoi d'une nouvelle année scolaire pour le corps enseignant.**

**1 019**

c'est le nombre exact d'élèves que compte la commune pour cette année scolaire 2015/2016

Dans les cours de récréation des écoles maternelle et élémentaire, on pouvait entendre des cris de joie au moment de retrouver les copains et les copines que l'on n'a pas vus durant deux mois. Pour d'autres, il s'agissait d'une première rentrée des classes et des larmes ont coulé lors de la séparation avec les parents ; un moment parfois diffcile autant pour les enfants que pour les parents !

## La garderie périscolaire

**Le matin,** l'accueil des enfants se tient dans les locaux de l'école maternelle de **7h15 à 8h45**. Les quatre agents présents proposent aux enfants des petits jeux calmes, des temps de lecture ou simplement un moment tranquille avant de débuter la journée d'école.

Le soir, les enfants se rendent à la garderie dès la sortie de l'école à 16h30, accompagnés par les agents municipaux. Ce temps de garderie se passent à l'accueil de loisirs (chemin de la forestière). Les enfants, après le goûter, peuvent participer à des ateliers d'activités ou à des jeux libres. **Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h45.**

Nous remercions les parents de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

## L'interclasse

Deux services sont mis en place :

> **De 12h à 13h** pour les enfants de maternelle accompagnés par les ATSEM, (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et pour les élèves de Pressemane (Cycle 2) encadrés par deux agents du service périscolaire.

> **De 13h à 13h45** pour les enfants fréquentant l'école Gay-Lussac (Cycle 3) qui sont encadrés par quatre agents.

## Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Pour l'année 2015/2016, les NAP se dérouleront comme pour l'an dernier. Les ateliers débuteront le lundi 28 septembre.

> **Lundi et jeudi de 15h30 à 16h30** : pour les élèves de Cycle 3 (Gay-Lussac) pour les Cylces 2 (Pressemane)

> **Mardi et vendredi de 15h30 à 16h30** pour les enfants de maternelle (Cycle 1)

# la cloche a sonné !

De nouvelles activités seront proposées aux enfants :

> **circo motricité,**

> **éveil musical,**

> **karaté,...**

**Le service des NAP est gratuit pour les familles.** Les enfants doivent être obligatoirement inscrits pour participer aux NAP. Il ne s'agit pas d'un temps de garderie, c'est pourquoi, si votre enfant est inscrit il doit impérativement être présent aux NAP. Lors des activités, les familles doivent appeler sur l'un des deux numéros de portable *(voir ci-dessous)* et non à l'école sans laisser de message. **Une réunion d'information** et de présentation des intervenants ouverte à toutes les familles aura lieu le **mardi 13 octobre à 19h30 à la salle des conférences.**

## L'équipe

Six agents d'animation sont présents sur tous ces temps périscolaires. Marie-Charlotte Santana est la responsable de ce service.

## Vos contacts

> Garderie périscolaire : 05 55 56 67 63
garderie-periscolaire@ville-saint-leonard.fr

> Mairie de Saint-Léonard : 05 55 56 00 13
accueil@ville-saint-leonard.fr

> Portable NAP Pressemane : 06 42 39 73 44

> Portable NAP Gay-Lussac : 06 42 39 5130

> Garderie du matin : 05 55 56 17 94

## Calendrier des vacances scolaires 2015/2016

**Désormais, l'Académie de Limoges se trouve en zone A.**

> ***Vacances de Toussaint :***
Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015

> ***Vacances de Noël*** :
Du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

> ***Vacances d'Hiver*** :
Du samedi 13 février au lundi 29 février 2016

> ***Vacances de Pâques*** :
Du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2016

> ***Sortie des classes*** :
Le mardi 5 juillet 2016

# La rentrée aux écoles maternelle et élémentaire

***Sur les escaliers (de gauche à droite) :***
Gaëlle Parot *(enseignante décharge Sandrine Darneix)*, Christine Fanton *(CE1)*, Anne Boulery *(Petite Section/Moyenne Section)*, Véronique Duvernay *(CE2)*, Stéphanie Desroches *(CM2)*, Nicolas Cartier *(Moyenne Section)*, Lucile Jalabert *(Grande Section)*, Olivier Murat *(CP)*, Nathalie Masson *(CE2)*, Valérie Breilloux *(CP/CE1 et Directrice de l'école élémentaire)*, Jean-Luc Caujolle *(CM2)*

***En bas (de gauche à droite) :***
Maryline Soustre *(Moyenne Section/Grande Section)*, Alice Valenzisi *(enseignante décharge Valérie Breilloux et CLIS, complément Stéphanie Desroches)*, Sabine Orvain *(CM1)*, Hélène Mortessagne *(CM1)*, Marie-Aurélie Raffier *(enseignante CLIS qui remplace Charlotte Grandfils, de retour à la rentrée de Toussaint)*, Sandrine Darneix *(Petite Section et Directrice de l'école maternelle)*, Elise Granet *(psychologue RASED)*, Maryline Chatelon *(Adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse)*, Joëlle Goulème, Zarha Bastier, Sheelan Carr Robson et Natacha Devanne *(ATSEM)* - ***absente sur la photo*** *: Nadège Domont (rééducatrice RASED)*

## Au revoir Mesdames les institutrices

Après plusieurs années au service de l'Education Nationale, Annie Janicot[3], Marianne Hédin[4] et Geneviève Lavaud[5] ont fêté leur départ en retraite aux côtés de M. le Maire[1], Alain Darbon, Jean-Baptiste Delpech[2], ancien Directeur de l'école élémentaire et de Sandrine Darneix[6], Directrice de l'école maternelle. **Nous leur souhaitons une belle retraite** et nous les remercions et félicitons pour leur enseignement et leur patience auprès de nombreuses générations d'enfants.

## Les effectifs

**> A l'école maternelle :**
**116 élèves** répartis en 5 classes

**> A l'école élémentaire :**
**210 élèves** répartis en 10 classes sur les deux sites Adrien-Pressemane et Gay-Lussac

1 classe de **CLIS** (Classe d'Inclusion Scolaire) comptant **12 élèves**

# La rentrée à la cité scolaire Bernard-Palissy

***De gauche à droite :***
Jean-Luc Perrot (Conseiller Principal d'Éducation"CPE" au lycée), Cécile Gargaud (Principale Adjointe), Martine Pézier (Gestionnaire), Marie-Christine Cousty (Secrétaire de direction), Marie-Hélène Coly (Conseillère Principale d'Éducation "CPE" au collège), Olivier Guimbaud (Proviseur)

**A la cité scolaire Bernard-Palissy, les élèves ont pu apercevoir de nouveaux visages. Désormais, Olivier Guimbaud, Proviseur, et Cécile Gargaud, Principale Adjointe, sont à la tête de la cité scolaire Bernard-Palissy.**

Forts de leurs expériences professionnelles respectives et emprunts d'une grande motivation, Olivier Guimbaud et Cécile Gargaud s'entourent de l'ensemble du personnel pour mener à bien leurs missions pédagogiques ; **un véritable travail d'équipe où chacun a un rôle à jouer.**

Après avoir été Principal Adjoint au collège Jean-Moulin à Ambazac, Olivier Guimbaud devient le Chef d'Établissement du collège Georges-Guingouin à Eymoutiers. Il est aujourd'hui pleinement satisfait de son affectation à la cité scolaire Bernard-Palissy puisqu'il avait formulé ce choix, tout comme Cécile Gargaud. Jeune lauréate du concours et après avoir été professeur documentaliste dans plusieurs établissements, elle souhaitait donner une nouvelle dimension à son métier et avoir une approche pédagogique différente auprès des élèves.

A leurs côtés, Marie-Hélène Coly, Conseillère Principale d'Education au collège, a également fait sa rentrée en remplacement de Emilie Riffaud-Pilot.

**Bienvenue à cette nouvelle équipe et bonne année scolaire !**

## Les effectifs

**> Au collège :**
**410 élèves** répartis en 15 classes

**> Au lycée :**
**271 élèves** répartis en 10 classes

Sur les 681 élèves que compte la cité scolaire, **63 fréquentent l'internat.**

**> mais aussi ...**

- **53 professeurs**
- **10 assistants d'éducation**
- **2 assistants pédagogiques**
- **1 accompagnateur** pour élève en situation de handicap
- **20 agents** de service, d'accueil et de restauration

**1** La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.** Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État.** L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.** Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée.**

**8** La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du **respect** et de la compréhension de l'autre.

**10** **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.**
Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Accueil de loisirs "ALSH"

# Des activités pour les 4/17 ans

**L'équipe pédagogique, constituée d'animateurs formés (BAFA ou diplômes équivalents) ou en stage pratique, propose des activités autour de thèmes variés. Ainsi, en s'inscrivant à l'ALSH, les enfants et les jeunes peuvent participer à des ateliers touchant à de multiples domaines.**

*Sortie au château du Puy Tercillat en Creuse au mois de juillet sur le thème des contes de Charles Perrault*

**Sportif** (découverte de sports, jeux de coopération, golf, escalade, triathlon pour les plus âgés, stage de kayak,…), **culturel et scientifique** (visite du musée Gay-Lussac avec expériences, visite du musée HistoRail® et pour les ados, géocaching, rallye photos,…), **artistique** (stages de danse, percussions, initiation au dessin et à la BD,…), **environnement** (mise en place d'un potager et suivi, sorties nature, ateliers "Land Art",…) mais aussi des ateliers **cuisine,** des **jeux**, des ateliers d'**écriture** et des **activités sonores** pour les ados, des visites, le tout adapté en fonction de l'âge des enfants. Durant la période estivale, de courts séjours sous tente sont organisés à partir de 6 ans.

Cet été, les 8/12 ans sont partis à Uzerche (découverte des sports pleine nature) et à Lathus (équitation, voile, découverte de l'environnement.) Les 13/17 ans ont participé à un **camp Koh Lanta à Bujaleuf**. Enfin, les 6/8 ans ont pu découvrir la vie à la ferme pédagogique "Les sabots de laine" située à Saint-Hilaire Bonneval. **Lors des prochaines vacances d'hiver, un séjour ski est proposé sur 5 jours pour les 10/17 ans.**

Toutes ces animations et activités sont faites dans un esprit ludique car les enfants et les jeunes sont là en vacances et doivent avoir la possibilité de découvrir de nouvelles activités, de nouveaux lieux tout en s'amusant.
Le programme d'activités est orienté par les projets éducatifs et pédagogiques. Ces derniers fixent les objectifs de la structure dont le principal est l'**épanouissement physique et moral de l'enfant et du jeune au sein de la collectivité.**

## Bon à savoir !

Le mercredi en période scolaire, la structure prend en charge les enfants résidant sur la commune et à l'extérieur dès la sortie de l'école.
L'accueil de loisirs sera ouvert durant les vacances de :

- Toussaint : du 19 au 30 octobre
- Noël : du 21 au 24 décembre
- Hiver : du 15 au 26 février
- Printemps 2016 : du 11 au 22 avril

**Infos au 05 55 56 67 63**
**accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr**

## Foyer Rural Centre Social

Du 19 au 25 juillet, **douze jeunes,** encadrés par Lauriane et Noémie, ont profité de l'océan Atlantique au lieu-dit **"Le Vieux Boucau"** dans Les Landes. Surf, pelote basque et secours en mer ont rythmé le séjour qui s'est parfaitement déroulé grâce à l'implication des jeunes. Ce déplacement a été financé à 40% par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne et grâce aux financements des encarts publicitaires du mini-bus souscrits par les commerçants, les artisans et la commune de Saint-Léonard de Noblat.

ZOOM

# Le restaurant *scolaire*

**Bien manger pour bien grandir ... Le service de restauration scolaire répond aux règles nutritionnelles conformément au décret n°2011-1227 du 30/09/11. Celui-ci concerne la qualité des repas servis et les exigences à respecter concernant : la variété, la composition des repas, la taille des portions, le service de l'eau, du pain, du sel, des sauces.**

Chaque jour, les trois agents du restaurant scolaire, affectés en cuisine, préparent sur place et en moyenne près de 300 repas, majoritairement à base de produits frais et locaux :

> les quatre boulangeries de la commune fournissent le pain alternativement en fonction des jours de semaine

> les fruits et légumes frais sont commandés auprès de primeurs Miaulétous

> les poissons frais sont achetés auprès de la poissonnerie installée à Saint-Léonard de Noblat et à Limoges

> la viande provient d'une ferme à Champnétery et d'un traiteur de la commune,

> les fromages de chèvre sont élaborés par des producteurs basés à Bujaleuf et ceux de vache par des producteurs installés à Saint-Julien-le-Petit.

**Cette fabrication quotidienne sur place est un gage de qualité et de fraîcheur.** Les cuisiniers sont informés par les enseignants le matin même, avant 9h30, du nombre de repas à préparer. Les menus sont élaborés par l'équipe de cuisine et validés par une diététicienne. Ils sont affichés dans les écoles et mis en ligne sur le site internet de la ville **(www.ville-saint-leonard.fr/vie scolaire et petite enfance)**. Ils peuvent être modifiés en fonction des arrivages et des aléas climatiques.

## Mon enfant souffre d'allergies ou d'intolérances alimentaires : que faire ?

Les enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires sont accueillis au restaurant scolaire après la mise en place d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé). A l'inscription ou au diagnostic, prenez contact avec Claudine Ruby à la mairie de Saint-Léonard de Noblat.

Les enfants sont invités à goûter aux plats qui leur sont proposés mais ils ne sont jamais forcés. Des menus spéciaux peuvent être élaborés en fonction de l'actualité **(Semaine du Goût, fêtes de fin d'année, Pâques, ...).** Pendant le repas, ils sont encadrés par six agents du service périscolaire

**300**
c'est le nombre de repas préparés chaque jour au restaurant scolaire

pour les enfants fréquentant l'école élémentaire et quatre ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour les enfants en maternelle. Deux agents supplémentaires sont en salle pour aider lors du service.

Le repas est un moment de détente, de découverte mais il doit être pris en respectant ses camarades, les agents et la nourriture. Un chapitre du règlement intérieur des services périscolaires régit cela.

**Les enfants sont installés en début d'année à une place qu'ils garderont toute l'année scolaire sauf problème de discipline**. Les agents chargés du service peuvent changer un enfant de place si le besoin s'en fait ressentir. **En cas de problème, Marie-Charlotte Santana peut vous recevoir.**

### Tarifs de septembre 2015 à septembre 2016

**> Maternelle : 2,35 €**
**> Pique-nique maternelle : 2,35 €**
**> Primaire : 2,45 €**
**> Résident hors commune : 3,35 €**
**> Adultes : 6,70 €**
**> Stagiaires : 3,50 €**

Pour la cantine et la garderie municipale périscolaire, les familles résidant sur la commune bénéficient de tarifs minorés de 50 % à partir du 3e enfant.

*Vos contacts*

**Mairie de Saint-Léonard de Noblat**
**Claudine RUBY**
**Tél. : 05 55 56 10 90**
technique@ville-saint-leonard.fr

**Marie-Charlotte SANTANA**
**Tél. : 05 55 56 67 63**
garderie-periscolaire@ville-saint-leonard.fr

# Le **personnel municipal**

## ... en *cuisine*

Bernard Hénault

Bruno Perreau

Nathalie Reyt

## ... à la *plonge*

Evelyne Chevron

## ... en *salle*

Sylvie Leberche

Marie-Françoise Guérin

## *Bon à savoir !*

Le personnel du restaurant scolaire est également sollicité pour la préparation et le service de vins d'honneurs organisés par la commune lors de certains évènements.

# RAPPEL mise en accessibilité avant le 27 septembre !

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous informions que le 27 septembre 2015 était la date butoir pour rendre accessibles les établissements recevant du public dits "ERP". Pour cela, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) est nécessaire. Ce document décrit le ou les bâtiment(s) concerné(s) par la mise en accessibilité. Il présente le phasage des travaux qui peuvent s'échelonner sur 3 ans mais aussi les moyens financiers mobilisés.

**Où déposer mon dossier et qui peut me renseigner ?** Contacter Claudine Ruby (service voirie à la mairie de Saint-Léonard de Noblat) au **05 55 56 10 90** ou **technique@ville-saint-leonard.fr.** Elle transmettra votre dossier aux services référents de l'Etat (le délai d'instruction étant de 3 mois).

MATHUSALEM
COLLECTE
L'ASSOCIATION MATHUSALEM ASSURERA DES PERMANENCES AFIN DE COLLECTER DES OBJETS REEMPLOYABLES A LA DECHETTERIE DE ST LEONARD DE NOBLAT.
DEPOSEZ LES OBJETS REEMPLOYABLES DONT VOUS N'AVEZ PLUS L'USAGE !
LES SAMEDIS
EN PARTENARIAT AVEC
5 SEPTEMBRE
3 OCTOBRE
DE 14H A 18H
SYDED
LES OBJETS AINSI RECUPERES, NETTOYES, RESTAURES VOIRE TRANSFORMES OBTIENDRONT UNE NOUVELLE VIE AU CAFE BROCANTE DE L'ASSOCIATION OU VOUS POUVEZ DEJA FAIRE DES DEPOTS.
HORAIRES D'OUVERTURE DU CAFE BROCANTE
SAMEDI 9 H - 19 H
DIMANCHE 9H30 - 19 H
LUNDI 9H - 19 H
VENDREDI 14H - 19 H
13 RUE VICTOR HUGO
87400 ST LEONARD DE NOBLAT
06 66 42 86 89
09 82 12 28 47
MATHUSALEMBROCANTE@GMAIL.COM

## Changement de propriétaire

**> Centre de lavage auto** (ouvert 7jours/7 et 24h/24)
**06 87 45 33 43 /** Avenue du Général-de-Gaulle

## Fermetures

**> Vali'pressing** *(voir communiqué ci-dessous)*
18, avenue du Champ-de-Mars

**> L'Antarès** *(discothèque)*
Puy-les-Vignes

**> Papeterie Marie-Amandine**
13, rue de la Révolution

**> Les Fées Papillons**
4, rue de la Révolution

### Communiqué "Vali'pressing"

*Je tiens à vous informer de la fermeture définitive du magasin depuis le 8 juillet 2015 pour cause de maladie grave. Je tiens à remercier ma clientèle pour la confiance et le soutien qu'elle m'a témoignés durant toutes ces années.*

***Valérie Ponty***

# Payer vos amendes *par smartphone*

**Vous devez payer une amende et vous êtes équipé d'un "smartphone" ? Vous pouvez régler vos contraventions avec l'application "Amendes.gouv" (disponible également en allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais) et téléchargeable gratuitement sur Google Play Store et sur App Store.**

Une fois l'application téléchargée, il vous suffit de saisir le numéro de télépaiement de l'amende (ou flasher le code figurant sur le talon de paiement joint à l'avis). Vous devez ensuite saisir les références de la carte bancaire utilisée pour le paiement. Quand l'amende est payée, il est possible de visualiser le justificatif de règlement, le télécharger sur votre téléphone ou le recevoir à l'adresse électronique donnée.

# Inscriptions sur les listes électorales : *vous avez jusqu'au 30 septembre*

**Exceptionnellement, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015 pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.**

Pour cela, vous devez vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Vous êtes concerné par une inscription ou un changement sur les listes électorales même si vous avez déménagé au sein de la commune ; en fonction de votre nouvelle adresse un autre bureau de vote pourra vous être affecté.

**Infos au 05 55 56 00 13**
**elections@ville-saint-leonard.fr**

# Pour vos passeports : *optez pour le timbre électronique*

**Il vous faut un timbre fiscal pour votre passeport ?**
**Vous pouvez l'acheter sur "timbres.impots.gouv.fr" depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre "smartphone".**

Le paiement est effectué en ligne par carte bancaire. Le site vous délivre les références du timbre électronique sous forme d'un code 2D ("flashcode") ou d'un numéro à 16 chiffres. Les références du timbre électronique sont alors :

>> téléchargeables au format PDF avec un code 2D qui peut être scanné par le service chargé de recevoir votre demande,
>> ou bien reçus par SMS ou courriel avec un identifiant à 16 chiffres à transmettre à l'agent traitant votre dossier.

Ces références doivent être présentées au moment du dépôt du dossier de demande de passeport. Ces timbres ne sont pas nominatifs et peuvent être achetés par une personne différente de la personne qui réalise la formalité. **Ils sont valables 6 mois à partir de leur date d'achat (même si le montant de la formalité à régler a changé).** Ils sont remboursables pendant une année à partir du site **timbres.impots.gouv.fr**. Ils doivent néanmoins avoir été achetés depuis plus de 3 jours.

# Préserver nos ressources *en eau*

**En raison des faibles précipitations enregistrées sur le territoire, associées aux fortes températures du mois juillet et à leurs conséquences sur les ressources en eau, la préfecture de la Haute-Vienne a pris, le 16 juillet, un arrêté visant à restreindre l'usage de l'eau sur le département.**

Cet arrêté, renforcé le 29 juillet dernier, précise les mesures à respecter et notamment l'interdiction ou la limitation des arrosages ou de lavage à partir du réseau d'eau potable ou de toute autre ressource naturelle (puits, captage…). Pour le territoire communal, les débits des sources et captages poursuivent leur baisse et suivent les tendances d'un étiage [1] très sévère.

Aujourd'hui, la ressource souterraine suffit aux usages. Toutefois, son faible débit va probablement nous contraindre à modifier les secteurs de distribution sur la commune dans les semaines à venir. L'alimentation par ressource souterraine pourrait être restreinte aux zones qui ne peuvent l'être par d'autres moyens (secteurs non raccordés à l'usine de production de Soumagne). Bien que la reprise de la végétation puisse laisser penser le contraire, **cet arrêté est toujours en cours** et son strict respect est indispensable. Depuis le 12 août, la préfecture a aussi mis en place un arrêté portant interdiction temporaire de la pêche dans l'ensemble des cours classés en 1ère catégorie piscicole du département.

## *Bon à savoir !*

**Télécharger l'arrêté depuis le site Internet de la ville : www.ville-saint-leonard/vie communale**

[1] *En hydrologie, l'étiage correspond statistiquement (sur plusieurs années) à la période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas*

# Pour une entente *de bon voisinage*

**Respecter la tranquilité du voisinage en évitant le snuisances sonores est indispensable au bien vivre ensemble.**

Les travaux de **bricolage ou de jardinage** réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h à 12h** et de **14h à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours féries de **10h à 12h**

Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

# Que faire *de mes déchets verts ?*

**L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département.**

Pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air, les autorités ont interdit le brûlage de déchets verts **depuis 2011**. Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient. Vous devez donc déposer vos déchets verts en déchèterie ou procéder à leur broyage. Cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre, toute l'année, s'étend aux professionnels et aux collectivités locales, sauf à remplir certaines conditions valant exception.

## Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Léonard de Noblat

**> Du 2 mai au 31 août :** du lundi au vendredi de 14h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

**> Du 1er septembre au 30 avril :** du lundi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

# SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

*« Intégrez le corps des sapeurs-pompiers, un **intérêt individuel** au **service des autres** »*

# Pourquoi pas Vous ?

## Une véritable aventure humaine au 21ème siècle

**Toute personne intéressée pour rejoindre les sapeurs-pompiers de Saint-Léonard de Noblat peut envoyer une candidature à l'adresse ci-dessous :**
**Elle sera la bienvenue et étudiée avec attention.**
**Centre de Secours – Augères – 87400 Saint Léonard de Noblat 05.55.56.22.44**

**Ou venir au Centre de Secours tous les dimanches matin**

SDIS 87

# Avec mon chien *guide*

**Jusqu'au 27 septembre a lieu la 4è édition de la "Semaine du chien guide d'aveugle" : une semaine pour informer et mobiliser le public autour de cette cause.**

Depuis plus de 60 ans, les écoles de chiens guides d'aveugles permettent aux personnes déficientes visuelles d'**obtenir gratuitement un chien guide.** Chaque année, ce sont plus de 200 chiens guides qui sont remis grâce au travail des écoles, à l'investissement des bénévoles et à la générosité du public.

Cette nouvelle édition sera clôturée par une journée portes ouvertes de l'ensemble des écoles fédérées, le dimanche 27 septembre. Le public est invité à venir découvrir le travail effectué au sein de chaque association pour éduquer et remettre gratuitement des chiens guides. Lors de cette journée, les personnes déficientes sont invitées à venir se renseigner sur le chien guide.

**Vous souhaitez devenir famille d'accueil, bénévole ou donateur ?**
Les bénévoles de l'association "Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest" sont à votre disposition au **05 55 01 42 28** ou **limoges@chiensguides.fr**. Vous pouvez également les rencontrer le 27 septembre au siège de l'association : 105, rue du cavou Landouge 87100 Limoges.

# Transports régionaux : *quelle formule choisir ?*

**Vous effectuez plusieurs fois par semaine le même trajet ?**
**> PassLiberté** : formule 7 jours, 4 semaines, 1 an (jusqu'à 80% de réduction en fonction de la distance effectuée et de la formule choisie). Si vous allez travailler, sollicitez la prime transport auprès de votre employeur ! Vous avez la possibilité de tester le PassLiberté sur une période de 7 jours.

**Vous allez voyager surtout le week-end et de temps en temps en semaine ?**
**> Billets Astuces** : 50% de réduction tous les week-ends pour deux personnes et 25% la semaine. Carte Astuce obligatoire (25€ valable 1 an. En vente dans les gares du Limousin).

**Vous voyagez à plusieurs ?**
**> Billets Tribus** : de 20% à 50% de réduction en fonction du nombre de covoyageurs (de 2 à 5 personnes).

**Vous avez moins de 26 ans et vous allez vous déplacer en Limousin et jusque dans les 5 régions voisines ?**
**> Billets Top Jeunes** : jusqu'à 60% de réduction pour des trajets en Limousin et vers les 5 régions voisines.

Pour tout savoir sur la nouvelle gamme et estimez votre budget rendez-vous sur :
**https://www.ter.sncf.com/limousin/tarifs/devis/recherche.**

Pour joindre un conseiller Ter Limousin :
**0 800 574 303** (appel gratuit depuis un poste fixe).

# Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

## Quelques règles à observer :

> Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un judas, d'un entrebâilleur.
> Fermez toutes les issues de votre habitation *(portes, fenêtres, garage...)* et vos volets.
> Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, voire d'un système d'alarme : le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !
> Donnez l'impression que le domicile est occupé *(éclairage automatique)*.
> Fermez votre porte à clé lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur *(paillasson, boîte aux lettres, pot de fleurs, ...)*.
> Placez vos objets de valeurs et bijoux en lieux sûrs. Ne gardez d'importantes sommes d'argent.
> Répertoriez vos objets de valeur, documents bancaires et notez les numéros de série.
> Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.
> Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même si ce sont des femmes ou enfants, pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle.

## En cas d'absence durable :

> Votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance qu'elle ouvre régulièrement vos volets.
> Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence de votre absence.
> Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de courriers révèle une longue absence.
> Pensez à l'opération "**tranquillité vacances**". Signalez votre absence à la gendarmerie.

## Aidez-nous à vous protéger :

> Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal, ne vous manifestez pas mais alertez sans tarder la police ou la **gendarmerie** en composant le **17**.
> Signalez les démarcheurs à la police ou gendarmerie, les personnes et les véhicules qui vous paraissent suspects.

## Vous êtes victime d'un cambriolage ?

> Faites immédiatement appel à la police ou la gendarmerie, de jour comme de nuit.
> Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.
> Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé.
> Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et les cartes de paiement volés. Sachez que pour l'enquête, des photos d'objets de valeur et des numéros de série seront utiles.

# Etat civil

*L' article 9 du Code civil prévoit que* "**Chacun a droit à sa vie privée**". *Il règlemente la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissances et de mariages nécessitent l'accord des parents et des futurs époux. Pour cela, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès du service état civil.*

## Naissances

***7 naissances dont 1 sur la commune** ont été enregistrées et 2 autorisations de publication ont été délivrées.*

**JUILLET**
**Le 10** : Hinata Marie BARTOUT

**AOÛT**
**Le 4** : Pauline Lucienne DECHAUD

## Mariages

***8 mariages** ont été célébrés sur la commune et 4 publications ont été demandées.*

**JUILLET**
**Le 11** : Laurent JOLLIVET et Vanessa DEMAISON
**Le 25** : Maxime SARDIN et Caroline RIBIERE

**AOÛT**
**Le 8** : Grégory Fabien ROUX et Stéphanie Marie Eugénie CLEMENT

**AOÛT**
**Le 22** : Jonathan BROUSSEAUD et Elodie Pélagie CRAMMER

## Décès

**JUIN**
**Le 4** *(à Limoges)* : Jean-Claude Didier CATHERINE, 56 ans
**Le 22** : Antoine Mas, 95 ans
**Le 25** : Raymond Paul LEFORT, 83 ans

**JUILLET**
**Le 1er** : Leocadia Eléonora BANIA veuve DESLIOT, 85 ans
**Le 3** : Denise LAUZANNE veuve DESFORGES, 87 ans
**Le 6** : Alexis BOYER, 91 ans
**Le 9** *(à Limoges)* : Berthe FOURGNAUD veuve TIXIER, 83 ans
**Le 9** *(à Limoges)* : Bernard Jean Emile DAVID, 70 ans
**Le 10** : Guy Emile GAUTRET, 84 ans
**Le 11** : Agnés Henriette Gabrielle LOISEAU veuve ROUDIER, 84 ans
**Le 12** : Marie Thérèse JOUANDOU épouse BALLOT, 83 ans

**JUILLET**
**Le 17** : Eliane Eglantine BRIQUET veuve LASCOUGIRAUD, 80 ans
**Le 29** : Marie Germaine Paulette Marcelle Henriette PORTRAIT épouse RIBIERE, 82 ans

**AOÛT**
**Le 9** : Louis Gabriel LAUMONIER ,84 ans
**Le 11**: Jean Louis Jacques MAZIN , 68 ans
**Le 26** : Gilbert Firmin MONTASTIER, 93 ans

**SEPTEMBRE**
Le 9 : Jean Michel DUBOSPERTUS, 73 ans
Le 10 : Marcelle BIDAUD veuve BONCONOR, 94 ans

*ERRATUM*
**Marie France CLUZAUD , épouse PIAROU et non veuve (publié dans les Infos de Léo / juin 2015 - n°30)**

Agent PEUGEOT

GARAGE DE NOBLAT

*Vente véhicules neufs et occasions (toutes marques)*

*Mécanique*

*Carrosserie*

*Peinture*

*Prêt de véhicule de remplacement*

**Route de Bujaleuf - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat**
**Tél. 05 55 56 17 17 - Fax : 05 55 56 28 36**

sidep
EMBALLE TOUT

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
D'EMBALLAGE PLASTIQUE

22, Avenue Jean Moulin - Route de Bujaleuf
87400 - Saint Léonard de Noblat
Tél. : 05 55 56 04 40
Fax : 05 55 56 99 21
www.sidep-embal.com

50 ans !
AU SERVICE DE VOTRE GOÛT

merci de votre confiance

LIMOGES
05 55 01 39 22

ST-LEONARD DE NOBLAT
*(7, av du Champ-de-Mars)*
05 55 36 25 51
Ouvert vendredi et samedi matin

**Pour réserver votre encart publicitaire, contactez le service communication de la mairie au**

**05 55 56 92 07**

**communication@ville-saint-leonard.fr**

AVS S.A.

ZA de Soumagne - 87400 Saint Léonard

*Inviter le progrès chez vous, nous vous l'apporterons !*

**05 55 56 75 84**

Électricité, Plomberie, Chauffage, Plâtrerie | Isolation par l'extérieur, ravalement de façades

## Choisissez la tranquillité

***Le contrat de maintenance de votre chauffage au même prix que votre entretien annuel*.***

**+ Votre détecteur de fumée offert ! ***

** Voir conditions en magasin et dans la limite des stocks disponibles , valable jusqu'au 31/12/2015*

SOL'ÔDEPOT

Dépôt-Vente
Antiquités-Brocante
Solderie

Meubles,Electroménagers, Loisirs, Décoration, Jardin... Lots d'usines, Faillites, Fins de séries

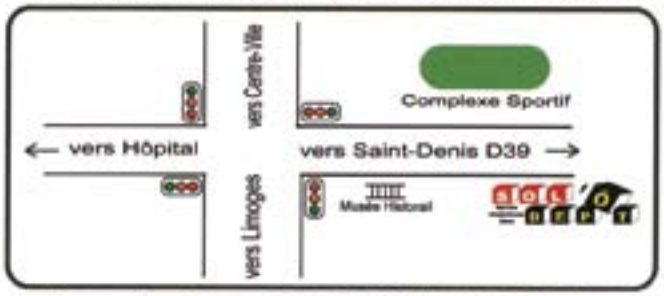

54 rue de Beaufort SAINT-LEONARD
05.55.69.74.07 / 06.76.74.92.61
**www.solodepot.fr**

**Du Mardi au Samedi**
**10H-12H**
**14H-19H**
**Dimanche et Lundi**
**14H-19H**

NOUVEAU

**ESPACE LITERIE**
Sommiers
et Matelas Neufs
à prix discount